

Année XVIII



Vol. VI

JANVIER-MARS

N° 68

1939



BULLETIN

DE L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE

ORGANE OFFICIEL

VOUÉ A LA FRANC-MAÇONNERIE UNIVERSELLE

PARAISSANT CHAQUE TRIMESTRE

Rédaction et Administration

Grand Chancelier : **John MOSSAZ**

20, Rue du Général-Dufour, Genève

Adresse pour la correspondance : Case postale Stand N° 138

Adresse télégraphique : Amitente, Genève

Chèques Postaux I. 3510





Fabrique spéciale de Bijoux et Décors Maç
de tous grades et de tous rites - Librairie Maçonnique

V. GLOTON

7, Rue Cadet, PARIS (France) En face le G. O. D. F.

ENVOI franco sur demande du Catalogue H

LA CHAÎNE D'UNION

Revue mensuelle de documentation et d'informations maçonniques

Paraissant le 1^{er} de chaque mois (sauf en juillet et août)

N'est délivrée que sur justification de la qualité maçonnique

Direction et Administration : Gloton, 7, rue Cadet, Paris 9^e

Prix de l'abonnement annuel :

France et Colonies françaises:	35 fr. français
Etranger: Union postale	: 45 » »
Autres pays	: 55 » »
Belgique	: 45 fr. belges

Les abonnements partent du 1^{er} octobre

TOUT CE QUI CONCERNE LA FRANC-MAÇONNERIE

*Insignes, Décors, Bannières,
Objets d'art, Gravures, Livres*



P. & A. Lycan ^{U*}

54, rue de Rome, PARIS (8^e)

Librairie Maçonnique. Ouvrages sur la Franc-Maçonnerie anciens et modernes

Librairie Maçonnique Van de Graaf - Dopere

53, Rue Malibran (2^e étage) Tél. 48-70-74 BRUXELLES

CATALOGUE contenant 1800 N^{os} d'Ouvrages Maçonniques et Occultes

ENVOI SUR DEMANDE



E. LEHMANN & TEISSIER

20, Rue Cadet, PARIS (9^e)

INSIGNES ET BIJOUX MAÇONNIQUES
DE TOUTS GRADES

LIBRAIRIE MAÇONNIQUE



Rapport administratif de l'exercice 1938

TT. I. III. et TT. I. CC. I. FF. I.,

En rédigeant ce XVII^e Rapport qui résume l'activité de notre Association durant l'année écoulée, nous ressentons quelque tristesse car nous pensons aux temps, très proches encore, où nos comptes rendus annuels témoignaient d'un optimisme et d'une confiance que justifiaient l'accroissement constant du nombre de nos membres et une situation financière de plus en plus prospère.

Les événements qui, cette année encore, se sont déroulés dans le monde et qui ont eu des conséquences tragiques pour plusieurs de nos membres, ne nous paraissent pas près de prendre fin; aussi, quels que soient la foi et l'enthousiasme qui nous animent, nous ne pouvons dissimuler l'inquiétude que nous causent les menaces qui assombrissent l'horizon.

Dans le déséquilibre moral et matériel où l'humanité se débat, nous avons vu sombrer de nombreuses institutions qui, comme la nôtre mais sur des bases différentes, s'étaient vouées à des tâches humanitaires. Les plus puissantes d'entre celles qui ont résisté à la tourmente vacillent encore sur leurs bases.

Depuis dix-sept ans, nous servons avec ferveur l'Idéal Sacré dont nous sommes dépositaires, poursuivant contre vents et marées la mission fraternelle que nous nous sommes imposée. Nous avons surmonté les multiples obstacles placés sur notre route et grâce aux efforts conjugués de tous nos adhérents, à la vigilante activité du Comité Exécutif et à l'expérience des membres du Comité Consultatif, nous avons groupé, sous l'égide de notre Association, 40 Puissances Maçonniques exerçant leur juridiction

dans 33 pays d'Europe et d'Amérique, dont 28, relevant de 23 pays, sont encore membres à fin 1938.

L'intérêt témoigné depuis quelques années par les puissantes GG.' LL.' des Etats-Unis nous fait espérer que le moment approche où elles cesseront de se tenir à l'écart de notre mouvement. Aussi, après avoir recherché les possibilités et moyens d'un tel rapprochement, l'A.M.I. se prépare-t-elle à entreprendre la réforme de structure intérieure susceptible de favoriser cette union si ardemment et si longtemps désirée. Hélas, au moment où les conjonctures semblaient les plus favorables, des événements d'une gravité exceptionnelle ont surgi qui mettent en péril l'existence même de l'Ordre Maçonique et qui, au cours de cette année, ont ajouté aux 19 Obédiences déjà disparues, quatre autres GG.' LL.' contraintes de cesser toute activité et de se dissoudre.

En outre, la victoire finale de l'Espagne franquiste aura pour conséquence fatale, la suppression des deux Obédiences espagnoles (G.' O.' et G.' L.'), ce qui portera à 24 Corps maçonniques répartis en 10 pays, le bilan des Obédiences victimes des régimes totalitaires qui créent le désordre dans l'Ancien Continent.

Comment ne pas être inquiets de l'avenir alors que des temps plus difficiles, plus troublés, semblent s'annoncer encore. Les dirigeants de la Franc-Maçonnerie de certains pays étant dans l'angoisse, nous comprenons fort bien que toute leur attention soit portée sur les problèmes immédiats qui s'imposent à leur esprit, qu'ils se préoccupent avant tout des mesures à prendre pour la sauvegarde de leurs FF.' et n'accordent plus aux questions extérieures le même intérêt que par le passé. C'est donc à ceux qui ont encore le bonheur de pouvoir pratiquer librement l'Art Royal que nous nous adressons, les invitant à se joindre à nous, sans retard, pour combler les vides qui se sont produits et grossir les rangs de notre Association afin qu'étroitement unis, les FF.' MM.' du monde entier, formant une chaîne sans solution, offrent une barrière infranchissable à ceux qui ont juré d'étouffer toutes les libertés et de ramener le monde à la barbarie.

Nos aspirations vers l'amélioration de l'Humanité sont identiques; unissons-nous donc pour défendre notre idéal commun. Fidèles aux principes fondamentaux de la Franc-Maçonnerie énoncés dans la Constitution d'Anderson, renonçons aux dissensions intestines provoquées par les landmarks et les particularismes qui, en nous divisant, nous affaiblissent.

Loin de nous décourager, les temps douloureux que nous vivons doivent nous rappeler les engagements que nous avons pris d'aimer nos FF.' et de les aider dans le malheur. A l'heure où ceux qui sont frappés nous appellent, nul ne saurait rester indifférent devant leur signe de détresse.

On a parfois reproché à l'A.M.I. de n'avoir pas réalisé toutes les espérances qu'elle avait fait naître. Si, en apparence, ce reproche semble justifié, il est en réalité tout à fait immérité car ce n'est pas sur ce qu'elle n'a pas encore pu accomplir qu'il faut juger une institution de ce genre mais bien plutôt sur ce qu'elle a déjà fait. Or, quiconque aura suivi attentivement nos travaux, devra loyalement reconnaître que ceux-ci n'ont pas été vains.

Songeons qu'antérieurement à la fondation de l'A.M.I., la fraternité maçonnique consistait, sur le plan universel, dans la reconnaissance pure et simple d'un corps maçonnique par un autre; à quoi venaient parfois s'ajouter l'échange formel de garants d'amitié et l'échange de rapports annuels sur l'activité respective des deux parties. Ces relations étaient passives, sans effets ni résultats pratiques. Chaque G. . L. . agissait isolément sans aucune coordination possible avec les autres; son activité ne sortait pas des limites de sa juridiction territoriale et n'était d'aucun profit pour les autres Obédiences. Sauf de très rares exceptions, les dirigeants des Corps Maçonniques n'avaient entre eux aucun contact direct; encore lorsque deux GG. . MM. . se rencontraient dans quelque manifestation maçonnique, n'avaient-ils pas le loisir de discuter de questions maçonniques générales et, l'eussent-ils fait que leurs conclusions n'auraient eu qu'un caractère particulier et restreint ne dépassant pas le cadre de leur G. . Loge.

Il n'en est plus de même depuis que, par leur adhésion à l'A. M. I., les Puissances Maçonniques ont une cohésion réelle constituée par les organes administratifs de l'Association. Nos convents — 9 en 17 ans — en réunissant périodiquement les représentants des Obédiences associées ont établi des liens d'amitié et de solidarité qui ont grandement contribué à apaiser des conflits, à faire disparaître les causes de défiance et les incompréhensions dues au particularisme national étroitement pratiqué pendant deux siècles.

Il ne nous serait pas possible, sans nous égarer hors des limites dans lesquelles ce rapport doit nécessairement rester circonscrit, d'énumérer tout ce que l'A.M.I. a fait pour le bien de la Franc-Maçonnerie en général mais nous voudrions que ceux qui n'ont pas confiance en elle pensent aux innombrables difficultés qu'il a fallu vaincre, aux plans qu'il a fallu faire et refaire, aux calculs à reviser avant que d'entreprendre les fondations de l'édifice dont la beauté ne leur apparaîtra que lorsqu'il sera définitivement achevé.

N'est-ce point un grand mérite que d'avoir réuni cette année, en Convent, les représentants de 13 Puissances Maç. . appartenant à 11 pays différents ? Nos assises de Lucerne n'ont pas revêtu l'ampleur des précédentes où nous avons compté jusqu'à 25 Obédiences mais les conditions ont bien changé depuis cette heureuse époque; la participation aux manifestations maçonniques internationales, de difficile qu'elle était, est devenue quasi impossible pour

beaucoup de nos membres. En outre, nous l'avons déjà dit, le nombre de ceux-ci a été réduit par la démesure politique qu'ont engendrée les régimes totalitaires.

∴ ∴ ∴

§ I. — CONVENT

C'est à Lucerne, dans le cadre merveilleux de la Suisse primitive, berceau des libertés démocratiques et dans l'atmosphère de sérénité conférée par nos rites aux assemblées maçonniques que s'est tenu, du 1 au 4 septembre, le IXe Convent de l'A.M.I.

Notre Bulletin (No 67) ayant publié un compte rendu analytique des travaux, nous n'y reviendrons ici que pour souligner l'importance de quelques-uns des objets inscrits à l'ordre du jour.

Sous la présidence diligente du T. R. G. M. de la G. L. Suisse Alpina, Dr. Kurt von Sury, les questions d'ordre administratif ayant été rapidement expédiées, le Convent a entendu un Rapport du T. Ill. F. Fred. Van der Linden sur la situation internationale de la Franc-Maçonnerie. Au moyen de données statistiques comparatives, le rapporteur a démontré que si la diminution du nombre des Corps Maçonniques exerçant leur juridiction en Europe constitue une perte d'effectif importante, celle-ci est largement compensée par l'accroissement énorme du nombre des loges et des membres qui s'est produit ailleurs et notamment aux Etats-Unis d'Amérique.

Il dépeint ensuite le rôle de nos adversaires et fait ressortir les mobiles qui les poussent à fausser l'opinion publique par des légendes stupides et des calomnies monstrueuses tendant à faire passer la Franc-Maçonnerie pour une institution révolutionnaire, antireligieuse, alliée au bolchévisme, propagatrice du marxisme et inféodée aux Juifs. Il condamne la veulerie dont la masse donne le triste spectacle, se laissant abuser par des formules vides de sens et acceptées sans contrôle. S'adressant aux FF. MM., il leur reproche avec raison de n'avoir pas attaché une importance suffisante aux accusations dont ils sont l'objet et d'avoir ainsi laissé planer une équivoque que nos ennemis ont exploitée pour créer autour de notre Ordre une atmosphère de méfiance et de suspicion.

Après un tour d'horizon qui a permis de se rendre compte de la situation faite à la Maçonnerie dans de nombreux pays, le Convent a abordé l'examen des possibilités et moyens de rapprocher les diverses Puissances Maç. régulières du monde.

Résumant les travaux que nous avaient fait parvenir plusieurs Corps Maç. et quelques FF. éminents, le T. Ill. F. Louis Doignon, président du Comité Exécutif avait rédigé un rapport général qui a servi de base à une discussion très nourrie et du

plus haut intérêt à laquelle une séance spéciale du Convent fut consacrée.

De ces débats résultèrent des résolutions communiquées à toutes les Puissances Maç. du monde au sein desquelles elles ont produit une profonde impression en attirant leur attention sur les devoirs de solidarité que nous imposent les circonstances actuelles.

Certaines GG. LL. nous ont fait savoir qu'elles avaient porté ces résolutions à la connaissance de tous leurs ateliers, d'autres les ont soumises à l'examen de leur comité de relations extérieures, d'autres encore, en nous en accusant réception, ont félicité l'A.M.I. pour le travail qu'elle accomplit sans se lasser en vue de réaliser l'entente maçonnique universelle. La presse maçonnique — et notamment celle des Etats-Unis — en a longuement parlé, de nombreux périodiques les ont reproduites ou commentées avec un intérêt bienveillant. Sans doute ces résultats n'ont encore rien de positif mais ils nous prouvent, une fois de plus que la considération dont l'A.M.I. jouit présentement dans l'universalité maçonnique se consolide de jour en jour aussi avons-nous la conviction que l'appel contenu dans les résolutions du Convent de Lucerne a été, non seulement entendu, mais compris et qu'il contribuera grandement à hâter le moment où les rapprochements entreront dans la phase des réalisations si longtemps attendues.

Le Convent a, en outre, voté à l'unanimité un Appel à l'Humanité par lequel, après avoir affirmé son attachement inébranlable aux principes sur lesquels repose la Franc-Maç., il déclare que l'amour fraternel et la discipline librement consentie qui, au sein des loges, unissent sans distinction de race, de croyance et de caste, des hommes que tout semble devoir séparer, méritent d'être proposés en exemple à tous les hommes de bonne volonté afin de sauver la civilisation du péril qui la menace.

Cet appel, transmis aux agences de presse pour être répandu dans le monde profane, n'a malheureusement pas eu la diffusion que l'on souhaitait. Il est avéré que les communications concernant la Franc-Maç. sont accueillies fort différemment selon qu'elles sont favorables ou défavorables à notre Ordre, le grand public s'intéressant de préférence aux polémiques et aux critiques plutôt qu'à l'expression de sentiments généreux et élevés.

Profondément ému par la tragique situation où se trouvent des milliers de FF. MM. victimes des régimes totalitaires et des théories racistes; connaissant les misères qu'endurent nos FF. autrichiens chassés de leurs foyers, dépouillés de leurs biens, errant sans asile et sans ressource à la recherche d'une terre hospitalière où il leur serait possible de recommencer une nouvelle vie; prévoyant, en outre, que les FF. d'autres pays sont menacés du même sort, le Convent a renvoyé au Comité Exécutif l'étude des mesures à prendre pour venir en aide à ces FF. malheureux.

Déléguant ses pouvoirs au Comité Exécutif, le Convent a préconisé que la centralisation de ces secours et leur répartition, se fassent en liaison avec les Puissances Maç., des pays hébergeant des réfugiés.

En ce qui concerne les maçons espagnols et leurs familles, une Commission spéciale composée de trois délégués du Comité Exécutif et de trois membres de chacune des deux Obédiences espagnoles, a été chargée de l'organisation des secours à accorder aux FF., et familles de FF., espagnols réfugiés ainsi que du ravitaillement éventuel des familles résidant en Espagne. Cette Commission a été habilitée pour procéder à toutes vérifications et proposer toutes mesures utiles sous réserves du contrôle du Comité Exécutif et de justification de l'emploi des fonds mis à sa disposition par l'A.M.I.

Ensuite d'un exposé fait par les représentants des Obéd., espagnoles sur les conditions dans lesquelles se déroulent les phases de la guerre civile, le Convent, condamnant le massacre de populations innocentes résultant du bombardement des villes ouvertes, a voté un texte réprouvant énergiquement de tels actes de barbarie.

Ayant déjà retracé ailleurs (Bulletin N° 66) les manifestations organisées à l'occasion du Convent de 1938 nous n'en reparlerons pas dans ce rapport mais nous manquerions à notre devoir si nous n'adressions pas, encore une fois, nos sincères remerciements à la G., L., Suisse Alpina, à la Loge « Fiat Lux » et aux FF., Suisses pour les délicates attentions qu'ils ont eues envers les délégués et la peine qu'ils se sont donnée pour rendre leur séjour agréable.

∴ ∴ ∴

§ II. — COMITE EXECUTIF ET COMITE CONSULTATIF

Le Comité Exécutif qui a fonctionné jusqu'au Convent a été réélu in corpore. Il comprend neuf délégations soit: la Belgique, l'Espagne; la France; la Pologne; la Suisse; la Tchécoslovaquie; la Yougoslavie; l'Amérique Nord-Centre représentée par le Mexique et l'Amérique du Sud représentée par le Chili.

A ces délégations sont adjointes les GG., LL., suivantes :

la G., L., du Luxembourg, à la Belgique

la G., L., de Bulgarie, à la Pologne

la G., L., de Panama, à l'Amérique Nord-Centre

les GG., LL., du Pérou et de l'Uruguay, à l'Amérique du Sud.

Par suite de la suppression de la Maçonnerie polonaise, la G., L., de Bulgarie devient provisoirement titulaire de son mandat alors que, pour la même raison, le siège de la G., L., Nationale de Tchécoslovaquie est actuellement vacant.

La présidence du Comité Exécutif a été exercée jusqu'au Convent, par le T. Ill. F. Doignon, dont l'activité, la clairvoyance et le dévouement inlassable ont assuré la bonne marche de P.A.M.I. durant deux ans. Nous le remercions profondément de tout ce qu'il a fait pour notre Association en cette période particulièrement hérissée de difficultés.

Pour lui succéder dans cette fonction délicate et absorbante, le Comité Exécutif avait choisi le T. Ill. F. Dr. Fritz Uhlmann, chef de la délégation suisse, mais sa mort, survenant quelques semaines plus tard, nécessita son remplacement. Ce fut le T. Ill. F., Dr. Kurt von Sury, G. M. de la G. L. Suisse Alpina qui fut appelé à la présidence lors de la session de janvier 1939.

L'A.M.I. a eu la douleur de perdre trois de ses administrateurs au cours de l'année écoulée : le T. Ch. F. F. Uhlmann, G. M. adj. de la G. L. Suisse Alpina et Président Central de la L.I.F. qui était très connu dans le monde maçonnique comme l'un des plus ardents champions de la Fraternité Universelle et un apôtre de la Paix ; le T. Ch. F. Constant Pierre, G. M. adj. de la G. L. Nationale de Tchécoslovaquie et ancien président du Comité Exécutif (de 1934 à 1936) et le T. Ch. F. Victor Carpentier, ancien G. M. du G. O. de Belgique, membre du Comité Consultatif de P.A.M.I. A ces trois FF. dont les noms seront inscrits dans l'histoire de notre Association à la suite de tant de nobles cœurs qui, avant eux et comme eux, ont donné l'exemple de leur foi agissante et de leur amour pour notre idéal, nous adressons une pensée émue. En évoquant leur mémoire, nous ressentons toute la profondeur d'une amitié qui survit en nous malgré l'inéluctable séparation.

Le Comité Consultatif désigné en 1936 se composait des FF. :

Raoul Engel (G. O. de Belgique) ; Arthur Mille, Arthur Groussier et Adrien Pouriau (G. O. de France) ; J. Maréchal, Louis Doignon (G. L. de France) ; Philotas Pappageorges (G. O. de Grèce) et Francisco Esteva-Bertran (G. L. Espagnole).

A l'issue du Convent de Lucerne, le Comité Exécutif confirma ces désignations en les complétant par celles des FF. : Michel Dumesnil de Gramont (G. L. de France) ; Fred. Van der Linden (G. O. de Belgique) et Louis Gertsch (G. L. Espagnole).

Le F. Pappageorges a décliné sa réélection ; les circonstances présentes l'empêchant de prendre part aux séances du Comité.

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité Exécutif s'est réuni trois fois en sessions ordinaires auxquelles les membres du Comité Consultatif ont été régulièrement invités à participer. Ces sessions ont eu lieu le 29 janvier à Luxembourg ; le 21 mai à Bruxelles et du 1^{er} au 4 septembre à Lucerne.

Nous ne relèverons, parmi les multiples questions traitées, que celles dont l'importance mérite une mention spéciale telle, par exemple, celle de la situation internationale de la Franc-Maç., qui a été reprise à chaque réunion. La politique des coups de force et du mépris des traités a produit des événements dont les conséquences ont été extrêmement graves pour notre Ordre en général et pour certaines Puissances Maç., en particulier puisque quatre d'entre ces dernières — dont trois membres de l'A.M.I. — ont été interdites soit la G. L. de Vienne, les GG. LL. de Tchécoslovaquie (« Nationale » et « Lessing zu den 3 Ringen ») et la G. L. de Pologne.

Regrettons, à ce propos, qu'aucun de ces Corps maç. n'ait recouru quand il en était temps encore, aux dispositions prévues par le « Règlement de transmission des pouvoirs » faisant partie de la législation internationale de l'A.M.I. La G. Chancellerie leur avait cependant signalé les avantages d'une telle législation qui eussent permis non seulement la sauvegarde de leurs archives mais assuré les moyens de reconstituer sans difficultés ces obédiences lorsque les conditions ayant entraîné leur dissolution auront cessé d'exister.

Il se peut que les mesures draconiennes édictées contre ces GG. LL. aient été si brusques et leur application si rapide qu'elles n'ont pas eu le temps de prendre leurs dispositions. Dans ce cas, nous aurons probablement à reviser cette législation en tenant compte de l'expérience.

Aux décrets qui frappent injustement la Franc-Maç. d'interdiction, nous ne pouvons opposer que nos protestations indignées. Par contre nous avons le devoir d'aider et de protéger ceux qui ont été victimes de la haine et de la violence exercées contre notre Ordre.

Le rôle de l'A.M.I. en ces temps de persécutions est de servir de liaison entre les Maçonneries en activité et les Maç. dissoutes. Cette liaison serait beaucoup plus étroite si ces dernières, avant de disparaître, avaient pris soin de déléguer leurs pouvoirs par un acte régulier.

Le Comité Exécutif s'est préoccupé de l'organisation des secours aux FF. MM. en détresse soit en centralisant les renseignements et les moyens entre les mains des Obédiences membres de l'Association les mieux placées de par leur situation géographique pour recueillir et héberger les réfugiés, soit en désignant à cet effet des commissions spéciales ainsi que cela a été fait pour les FF. MM. espagnols. Ces derniers relèvent d'un Comité composé de trois membres du Comité de l'A.M.I. auxquels ont été adjoints trois représentants de chacune des deux Obédiences espagnoles. Ce comité, placé sous le contrôle de l'A.M.I., a été habilité par le Convent pour procéder aux enquêtes et décider du montant et de la nature des secours à accorder aux intéressés. En plus des

sommes recueillies à cet effet par l'A.M.I., plusieurs Obédiences (Belgique, France, Suisse, Etats-Unis) ont fait généreusement d'énormes sacrifices financiers, atteignant plusieurs centaines de mille francs, pour venir en aide à nos FF.' et à leurs familles. En outre, des FF.' et des LL.' ont, de leur côté, montré un dévouement au-dessus de tout éloge. Nous espérons pouvoir rendre compte dans un rapport spécial de l'ensemble des efforts accomplis en vue de soulager tant de misères.

La brusque annexion de l'Autriche par l'Allemagne a eu des conséquences tragiques pour nos FF.' de la G.' L.' de Vienne. Persécutés, emprisonnés, dépossédés de leurs biens, contraints de s'exiler, des centaines de FF.' qui s'étaient enfuis à travers des difficultés sans nombre, sont arrivés en Suisse et en Tchécoslovaquie où les Grandes Loges ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour leur faciliter les moyens de recommencer ailleurs une vie nouvelle. Par suite des événements de septembre qui rendirent la Tchécoslovaquie peu sûre, c'est à la G.' L.' Suisse Alpina que fut confié le soin de centraliser les secours aux FF.' autrichiens et tchèques.

Une décision du Comité Exécutif communiquée à toutes les Puissances Maç.' a invité celles qui seraient appelées à héberger des FF.' MM.', de s'adresser directement aux Obéd.' françaises pour les réfugiés d'Espagne et à la G.' L.' Suisse Alpina pour ceux de provenance autrichienne et tchèque, ceci afin d'éviter toute surprise et tout double emploi. Grâce à cette organisation, l'œuvre d'entraide maç.' a pu rendre le maximum de services. On pourra mesurer l'étendue de ceux-ci lorsque la tourmente sera apaisée et que l'on pourra faire connaître à tous ce qui a été fait au nom de la Fraternité Maçonnique.

Le Comité Exécutif, qui n'a cessé de poursuivre la réalisation de l'union maçonnique universelle par le rapprochement de toutes les Grandes Loges, a constaté que si, du côté des Puissances maç.' des Etats-Unis d'Amérique, les témoignages d'intérêt et de considération envers l'A.M.I. se multiplient et permettent d'entrevoir dans un avenir rapproché des relations suivies et plus étroites, les GG.' LL.' de Grande-Bretagne et de Scandinavie persistent à se tenir à l'écart de notre mouvement. Dans le but de faire connaître et apprécier l'œuvre que nous avons entreprise, une Commission composée de cinq membres a été chargée d'entrer en pourparlers avec des FF.' anglais et scandinaves qualifiés, afin de rechercher les possibilités et moyens d'établir, par un contact préliminaire, les bases d'une collaboration effective. Les événements de l'heure présente n'ont pas été favorables mais néanmoins la Commission s'efforcera de poursuivre sa tâche.

Les expériences faites au cours de ces dernières années ont révélé quelques insuffisances et quelques imperfections dans l'organisation interne de notre Association. Le Comité Exécutif s'est

déjà préoccupé de cette question qui demandera une étude approfondie car elle pourrait entraîner des modifications dans la structure organique de l'A.M.I. De toute façon, il faut assurer un rendement plus efficace à nos efforts en intensifiant les relations existant entre nos membres au concours desquels il sera fait appel en temps voulu pour qu'ils présentent leurs suggestions. Nous espérons que l'année 1939 ne se terminera pas sans qu'un premier projet sorti des délibérations du Comité soit soumis, pour préavis, aux Puissances Maçonniques adhérentes, de manière à ce que le Convent de 1940 puisse se prononcer en parfaite connaissance sur les réformes proposées.

Ces quelques commentaires sur le travail accompli par le Comité Exécutif, montrent l'importance de la tâche qui lui incombe et le sacrifice de temps qu'elle exige de la part de nos administrateurs, sans parler des frais de déplacement qui ne leur sont pas remboursés par l'A.M.I. Ce dévouement à la cause commune — dont ceux qui ne lisent pas attentivement nos comptes rendus ne sauraient avoir une idée approximative — doit être un exemple pour bon nombre de Corps Maçonniques faisant partie de notre Association qui n'accordent pas à cette dernière, l'attention et la collaboration que l'on serait en droit d'attendre d'eux. Nous émettons le vœu que ce rapport les fasse sortir de leur apathie et qu'à l'avenir leurs relations avec la G. . Chancellerie soient plus suivies et plus étroites.

.. ..

§ III. — GRANDE CHANCELLERIE

Le centre d'activité de l'A.M.I. est sa Chancellerie d'où sont parties cette année 1827 correspondances dirigées vers les cinq continents. Ce chiffre est le plus élevé que nous ayons enregistré; il dépasse de beaucoup la moyenne des cinq années précédentes qui s'élève à 1.127 lettres.

Comme de coutume la plus grande partie de cette correspondance a trait aux questions administratives, elle concerne les membres de l'Association, les Comités et les Commissions, la rédaction et le service du Bulletin, etc.; l'autre partie se rapporte aux secours en faveur des FF. . réfugiés, à la documentation historique, à la régularité, aux droits de juridiction territoriale et autres renseignements maç. .

La Chancellerie sert d'intermédiaire entre les Corps maç. ., les loges et les FF. . dans une foule de cas qu'il serait fastidieux d'énumérer ici. Elle constitue dans ce domaine un centre d'information auquel on fait appel de toute part et dont le rayonnement s'étend chaque année davantage. Ces services nécessitent un temps considérable que nous ne regrettons pas de leur consacrer car nous

y voyons le meilleur moyen de faire apprécier notre institution par les organes maç. et les FF. qui, sans cela, n'auraient aucune notion des ressources qu'offre la Franc-Maç. à ses adeptes et pour lesquels la fraternité ne serait qu'une expression symbolique.

Le Grand Chancelier a reçu de très nombreuses visites de FF. exilés venant d'Espagne, d'Autriche et de Tchécoslovaquie ainsi que des FF. d'autres pays obligés par les théories racistes de s'en aller ailleurs à la recherche d'une terre d'asile. Nous avons eu le plaisir de réussir dans quelques cas à apporter une aide efficace mais si nous avons toujours fait pour le mieux, nous nous sommes souvent heurté à des obstacles insurmontables devant lesquels, hélas, nous sommes resté impuissant.

Le travail courant de la Chancellerie qui s'accroît d'année en année comprend, outre la correspondance dont il a déjà été question, la rédaction des rapports et comptes rendus, la comptabilité, les traductions de et en langues étrangères, la rédaction et l'administration du Bulletin, etc., etc.

Nous avons eu recours, pour quelques traductions, à des collaborateurs bénévoles auxquels nous adressons nos sincères remerciements ainsi qu'à ceux de nos FF. qui nous ont adressé des articles et des communications pour notre revue trimestrielle. Nous tenons également à rendre hommage à nos confrères, rédacteurs et éditeurs qui, en toutes circonstances nous donnent des preuves de leur frat. sympathie. Nous entretenons avec un grand nombre d'entre eux — dont plusieurs aux Etats-Unis — les relations les plus amicales; nous leur sommes reconnaissant de tout ce qu'ils ont fait pour aider à la compréhension réciproque des maçons des deux continents.

Si l'on tient compte que par suite de la modicité de nos ressources, nous devons nous contenter d'un personnel de chancellerie restreint à un F. chargé, en-dehors de ses occupations profanes, de la dactylo-multigraphie, du classement et de l'expédition de la correspondance, on comprendra que nous ne puissions faire mieux que nous ne faisons et que notre activité n'embrasse pas un champ plus vaste.

∴ ∴ ∴

§ IV. — EFFECTIF DES MEMBRES

A fin 1937, l'A.M.I. comptait 31 Puissances Maçonniques associées.

Les troubles politiques qui bouleversent l'Europe depuis quelques années ont eu pour conséquence la dissolution de trois G.G. LL. adhérentes: celles de Vienne, de Tchécoslovaquie et de Pologne, ce qui ramène notre effectif à fin 1938 à 28 membres, soit 10

en Europe, 3 en Amérique du Nord (Mexique), 5 en Amérique Centrale et Antilles et 10 en Amérique du Sud.

Des mesures d'exclusion ont été prises par le Convent contre trois GG.'. LL.'. en retard dans le paiement de leurs contributions mais le délai qui leur a été accordé, avant que ces mesures ne deviennent exécutoires, n'échéant qu'au printemps 1939, ces Obéd.'. figurent encore dans la nomenclature ci-dessus.

Par contre, nous avons une candidature en présentation mais elle n'a pas encore été prise en considération du fait que l'une des trois Puissances Maç.'. indiquées comme marraines, n'a pas confirmé jusqu'ici sa garantie.

∴ ∴ ∴

§ V. — OFFICE DE DOCUMENTATION

Depuis sa création en 1934 par le Convent de Luxembourg, cet office a communiqué 35 informations.

Nous attendions de ce service un rendement beaucoup plus important et il semble que les événements auraient dû fournir de nombreuses occasions d'informations intéressantes mais, ainsi que nous l'avons déjà dit dans des rapports antérieurs, nous nous plaignons nous-même de ne recevoir que de trop rares communications ou de les recevoir trop tardivement pour, qu'elles aient encore un intérêt d'actualité.

Dans un grand nombre de cas, les événements qui ont touché la Franc-Maç.'. nous ont été connus par la presse profane, c'est-à-dire en même temps que tout le monde en était informé. Nous ne pouvons pas faire état de renseignements reçus de cette façon, car ils n'offrent aucune garantie d'exactitude, surtout lorsqu'il s'agit de choses concernant notre Ordre.

Nous avons réclamé en vain des informations sur la situation des GG.'. LL.'. de Pologne et de Tchecoslovaquie avant et après l'interdiction prononcée contre elles; nous n'avons obtenu que celles qui ont été publiées dans le Bulletin et celles-ci nous ont été communiquées si tardivement qu'elles n'avaient plus le caractère confidentiel ni celui de l'actualité que doivent revêtir les avis de l'O. D. Il n'y a aucune raison de faire passer par cet Office des informations que les agences de presse et la radio ont déjà diffusé dans le monde profane, sauf s'il s'agit de les réfuter ou de les mettre au point.

Nous ne nous laisserons pas de répéter que les GG.'. LL.'. membres de l'A.M.I., devraient se faire une règle et un devoir de nous signaler immédiatement tout ce qui est de nature à intéresser la Franc-Maç.'..

∴ ∴ ∴

§ VI. — PUBLICATIONS

a) *Bulletin*. — Nous avons publié 4 numéros du Bulletin (N^{os} 64 à 67) contenant au total 190 pages.

La *Partie Officielle* comprend les rapports administratif et financier de l'exercice 1937, les comptes rendus des trois sessions du Comité Exécutif indiquées au § II, le procès verbal analytique du Convent de Lucerne ainsi que les Vœux, Résolutions et Appels votés.

Elle contient, en outre, des articles nécrologiques sur les personnalités maçonniques qui ont joué un rôle dans l'A.M.I., des avis officiels, les mutations au sein des Coll. de G.G. Off. des Obéd. membres, la liste des dons reçus par la G. Chancellerie.

On y lit encore le Rapport général sur le Thème d'étude de 1938 et le Rapport de gestion présenté au Convent.

La *Partie non officielle* ou *Revue Maçonnique* contient : 14 articles sur des sujets maç. divers, 46 informations et nouvelles concernant la F. M. de 22 pays.

Six ouvrages maç. ont fait l'objet de comptes rendus qui ont eu pour conséquence la commande d'un certain nombre d'exemplaires de trois d'entre eux. Enfin la rubrique des *Recherches, Offres et Demandes* a donné lieu à des échanges et des transactions qui justifient cette innovation.

Le Bulletin a été tiré à 550 exemplaires dont voici la justification :

Service gratuit aux Obédiences membres et Comité	163 ex.
Service des abonnements	259 »
Publicité, Collaborateurs et Donateurs	21 »
Echange avec nos confrères	37 »
Propagande	21 »
Stock (vente et archives)	49 »

Total 550 ex.

b) *Annuaire*. — Un annuaire réduit est en préparation.

Il contiendra la liste de toutes les Puissances Mag. du monde avec l'adresse de leur siège, l'année de leur fondation, le nombre de leurs loges et, autant que possible, le nombre de leurs membres.

Quoique plus simple que nos précédents annuaires qui contenaient en plus la liste des loges avec leur adresse, cette publication rendra de grands services aux secrétariats des obédiences et des loges.

Nous recevons fréquemment des demandes d'anciens souscripteurs qui voudraient se procurer une édition plus récente de notre annuaire universel mais quel que soit le désir que nous aurions de reprendre cette publication, nous devons y renoncer

pour le moment du moins, car cela représenterait une dépense telle qu'il faudrait avoir le placement assuré d'au moins 2.000 exemplaires pour en couvrir le montant. Malheureusement, la crise économique qui sévit partout et la disparition de plusieurs Grandes Loges européennes ne permettraient pas d'atteindre un aussi grand nombre de souscripteurs.

c) *Autres publications.* — Nous avons fait imprimer le Rapport général du F.'. Louis Doignon sur la « Recherche des Possibilités et moyens de rapprochement entre les diverses Puissances Maçonniques régulières du monde ». Ce rapport a été adressé à toutes les GG.'. LL.'. et à de nombreuses personnalités maç.'. .

∴ ∴ ∴

§ VII. — FINANCES

Le Compte-rendu financier joint au présent Rapport accuse, pour l'exercice 1938, un déficit de Frs. 838,32 qui réduit notre capital à Frs. 8.725,13.

Ce déficit n'est pas considérable, surtout si l'on tient compte des conditions économiques exceptionnelles dans lesquelles nous nous trouvons. Toutefois, comme cet état de choses n'est pas près de disparaître, il convient de ménager notre avoir de façon à supporter éventuellement d'autres exercices déficitaires sans que notre activité en soit trop diminuée. Nous attirons l'attention sur le montant élevé des contributions en retard qui, si leur rentrée s'effectue normalement, peuvent maintenir notre équilibre financier durant une période assez longue.

Voici quelques commentaires sur certains chapitres du Compte de Profits et Pertes:

1) *Bulletin* : L'excédent de dépenses en 1938 est moins élevé que la moyenne des cinq dernières années (Frs. 666,36 contre Frs. 825,66) mais il est cependant plus élevé de Frs. 75.— que celui de 1937. Cette différence provient des abonnements non perçus des pays où la Franc-Maç.'. a été supprimée.

2) *Contributions* : La somme perçue en 1938 n'a atteint que Frs. 7.575,74 y compris Frs. 2.059,60 représentant des cotisations de 1936 et 1937. Par contre, nous enregistrons pour Frs. 6.760.— de cotisations à recevoir sur lesquels Frs. 3.160.— se rapportent à l'exercice 1938. Nous sommes donc en droit d'escompter une assez forte perception en 1939.

3) *Frais généraux*: Les dépenses de ce chapitre se décomposent comme suit:

Poste, Télégrammes, Téléphones	Frs. s.	1.103,75
Fournitures de Bureau, matériel et entretien ..	» »	398,65
Loyer des archives (au 15 avril 1939)	» »	187,50
Traductions et travaux supplémentaires	» »	273.—
<i>Divers</i> : Réceptions, couronnes mortuaires, pertes sur change, etc.	» »	236,67
		<hr/>
	Frs. s.	2.199,57

4) *Chancellerie* : Ces dépenses sont représentées par :

Loyer	Frs. s.	1.800.—
Allocation au G. Chancelier	» »	1.200.—
Traitement d'un employé	» »	1.800.—
Sténographies	» »	70,50
Déplacements à Luxembourg, Bruxelles, Grenoble, Lucerne et Bâle	» »	528.—
		<hr/>
	Frs. s.	5.398,50

5) *Convent* :

Déplacement de l'aide du Chancelier	Frs. s.	70.—
Participation au déplacement du sténographe	» »	130,05
Impression du Rapport général	» »	104,85
Divers, Télégrammes, Travaux spéciaux et traductions	» »	115,10
		<hr/>
	Frs. s.	420.—

§ VIII. — CONCLUSIONS

Arrivé au terme de ce rapport, nous considérons que la situation morale et matérielle n'est pas en péril, du moins en ce qui concerne nos affaires intérieures; nous sommes en mesure de faire face aux nécessités et exigences normales d'un nouvel exercice. Mais nous ne sommes pas à l'abri des troubles qui menacent la paix du monde et l'avenir nous apparaît chargé d'orages qui, d'un instant à l'autre, peuvent fondre sur les membres de notre Association et ébranler les bases de notre alliance.

Qu'advierait-il de l'A.M.I. si la tension qui règne dans les relations des grandes nations venaient à dégénérer en un conflit armé ? Cette question angoissante, le Comité Exécutif se l'est posée, elle est au premier plan de ses préoccupations. Déjà, certaines mesures ont été prises pour la sauvegarde de nos archives et de nos biens mais il reste à assurer, quoi qu'il arrive, la conti-

nuation de notre œuvre et la poursuite de notre but. Il importe avant tout, dans les conjonctures présentes, que ce que nous avons édifié soit préservé de la ruine, que le flambeau reste allumé, que les liens ne soient pas rompus entre ceux qui auront été épargnés afin de pouvoir repartir vers de plus hautes destinées le jour où le déséquilibre qui règne présentement fera place à des sentiments plus normaux et à une meilleure compréhension du devoir de solidarité entre les peuples.

Assaillie de toute part parce qu'elle est l'asile de la justice et de la raison, la Maçonnerie peut-être vaincue, abolie pendant un certain temps et dans certaines régions, mais elle ne sera jamais anéantie. Ses temples peuvent être abattus matériellement mais celui auquel travaillent spirituellement ses adeptes restera toujours debout. La Franc-Maçonnerie triomphera de tous ses adversaires, elle surgira au-dessus de toutes les ruines accumulées par la haine, le mensonge et la barbarie; elle vaincra surtout si nous nous rapprochons plus étroitement les uns des autres, si nous sommes solidaires et si, mettant en pratique les merveilleux enseignements contenus dans nos symboles, nous ne nous replions pas sur nous-mêmes, dans un égoïsme, un particularisme qui nous affaibliraient encore davantage et qui seraient, dans la période où nous sommes, une trahison envers notre Idéal commun.

Puissent, par leur union enfin réalisée, les Puissances Maçonniques du monde entier donner à l'Humanité l'exemple de la Fraternité Universelle, seule capable de lui apporter cette Paix au sein de laquelle elle trouvera le bonheur.

Genève, le 20 mars 1939.

Le G.°. Chancelier :

J. MOSSAZ.

Compte-rendu financier

Exercice 1938

Résultats généraux

		<i>Excédents</i>	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Pertes Profits</i>
Bulletin Frs.	1.310,30	643,94	666,36
Annuaire »		25,50	25,50
Contributions . »		7.575,74	7.575,74
Frais généraux »	2.205,56	5,99	2.199,57
Intérêts »		74,20	74,20
Chancellerie .. »	5.398,50		5.398,50
Dons »		60,50	60,50
Publications .. »	22,33	84,50	62,17
Publicité »		48.—	48.—
Convent »	420.—		420.—
	Frs. 9.356,69	8.518,37	8.684,43 7.846,11
Déficit de l'exercice ... Frs.		838,32	838,32
	Frs. 9.356,69	9.356,69	8.684,43 8.684,43

Bilan au 31 Décembre 1938

ACTIF

Capital au 31-12-1937	
Frs 9.563,45	
Contributions arriérées (Frs 6.760) Frs	2.500.—
Publicité à encaisser	Frs 140.—
	<hr/>
Frs. suisses	12.203,45

PASSIF

Déficit de l'exercice	
Frs 838,32	
Excédent d'actif Frs	11.365,13
	<hr/>
Frs. suisses	12.203,45

Situation exacte au 31 Décembre 1938

Capital disponible au 31 décembre 1937		Frs. suisses	9.563,45
Déficit de l'exercice 1938		» »	838,32
			<hr/>
Capital disponible au 31 décembre 1938		» »	8.725,13
Solde du fonds de secours espagnols	Frs 6.450,88		
En dépôt pour publications	Frs 113,30		6.564,18
			<hr/>
Total		Frs. suisses	15.289,31

se décomposant comme suit :

Espèces en caisse		Frs. suisses	446,38
Banque		» »	13.813,95
Chèques postaux		» »	1.028,98
			<hr/>
Total		Frs. suisses	15.289,31

Genève, le 10 mars 1939

Le G.^l. Chancelier :

J. MOSSAZ

ANNEXE

A. — CONTRIBUTIONS PERÇUES EN 1938

	1936	1937	1938
G. O. de Belgique			485.—
G. O. Espagnol	200.—	130.—	130.—
G. O. de France			1.958,82
G. L. de France			1.110.—
G. L. de Luxembourg			77,50
G. L. Suisse Alpina			400.—
G. L. Yougoslavia			200.—
G. L. del Pacifico	130.—	—	—
G. O. d'Haïti	87.—	87.—	—
G. L. de Porto Rico	357,60	357,60	—
G. L. Cuscatlan (S. Salvador)			120.—
G. L. Bolivie		120.—	—
G. L. du Chili			440.—
G. L. de Colombie (Barran- quilla)			100.—
G. L. de l'Equateur .. (solde)	40.—	90.—	—
G. L. du Pérou			189,22
G. O. de l'Uruguay		151.—	150.—
G. L. des Etats-Unis de Vene- zuela	155.—	155.—	155.—
	<hr/>		
Frs	969,60	1.090,60	5.515,54
	Total Frs. suisses		7.575,74

CONTRIBUTIONS IMPAYEES ¹

	1935	1936	1937	1938
G. L. de Bulgarie*			130.—	130.—
G. O. de Grèce....				400.—
G. L. del Pacifico..			130.—	130.—
G. L. Oriental Pe- ninsular** (solde)	80.—	130.—	130.—	130.—
G. L. Valle de Mexico			350.—	350.—
G. O. d'Haïti				90.—
G. L. de Hondu- ras***		90.—	90.—	90.—
G. L. de Panama ..				110.—
G. L. de Porto Rico				310.—
G. L. Rép. Argen- tine	140.—	220.—	220.—	220.—
G. L. de Bolivie ..				120.—
G. L. de l'Equa- teur***				90.—
G. O. du Brésil....		900.—	900.—	900.—
G. L. du Paraguay			90.—	90.—
	220.—	1.340.—	2.040.—	3.160.—

Total Frs. suisses : 6.760.—

¹ Le montant de ces contributions est approximatif, le nombre des mem-
bres n'étant pas connu exactement.

* a versé un à compte en 1939.

** a payé 1935 et 1936 en 1939.

*** a payé en 1939.

Compte rendu de la session du Comité exécutif

tenue le 28 janvier 1939, au Temple Maçonnique
Byfangweg, 13, Bâle

La séance est ouverte à 10 heures.

Sont présents :

Comité exécutif : les TT. . Ill. . FF. . Jean Dopchie, et Fred. Van der Linden, (G. . O. . de Belgique) ; Michel Dumesnil de Gramont et Georges Chadirat, (G. . L. . de France) ; Félicien Court, (G. . O. . de France) ; Kurt Von Sury, Karl Flubacher et Sam. Frey, (G. . L. . Suisse Alpina) ; et le G. . Chancelier J. Mossaz.

Comité consultatif : les TT. . Ill. . FF. . Raoul Engel, (G. . O. . de Belgique) ; Arthur Groussier et Adrien Pouriau, (G. . O. . de France) ; Louis Doignon, (G. . L. . de France).

Sont excusés :

Comité exécutif : G. . L. . Yougoslavie ; G. . L. . de Bulgarie ; G. . O. . Espagnol ; G. . L. . Espagnole.

Comité consultatif : les TT. . Ill. . FF. . Arthur Mille et Louis Gertsch.

Le Comité Exécutif ayant à désigner un président en remplacement du T. . regretté F. . Fritz Uhlmann, se prononce à l'unanimité en faveur du T. . Ch. . F. . K. von Sury, G. . M. . de la G. . L. . Suisse Alpina.

Le F. . von Sury se déclare fier de l'honneur qui lui échoit de présider le Comité Exécutif. Il s'efforcera de s'acquitter le mieux possible de la tâche qui va lui incomber pendant deux ans. Au nom de la G. . L. . Suisse Alpina, il exprime ses remerciements au Comité Exécutif.

Le F. . von Sury rend ensuite hommage à la mémoire du F. . Fritz Uhlmann, G. . M. . adj. . de la G. . L. . Suisse Alpina et du F. . Victor Carpentier, ancien G. . M. . du G. . O. . de Belgique passés à l'Or. . éternel. Il rappelle le rôle éminent de ces deux FF. . au sein de l'A.M.I.

Le F. . G. . Chancelier signale que deux mandats au Comité Exécutif de l'A.M.I. sont devenus vacants, celui de la Pologne et celui de la Tchécoslovaquie, les Obéd. . de ces pays s'étant dissoutes. A la G. . L. . de Pologne était adjointe la G. . L. . de

Bulgarie, qui recevra directement, désormais, les communications du Comité Exécutif. La situation créée par la disparition de deux Obéd. membres du Comité Exécutif sera examinée au cours de la prochaine session.

COMMUNICATIONS

Le Comité Exécutif, à la demande du F. Militchevitch, décide que le prochain Comité Exécutif se réunira à Lucerne, le 15 mai. Il se tiendra le lendemain des assises de la G. L. Suisse Alpina, qui se dérouleront dans cet Or. les 13 et 14 mai prochains.

— Le G. Chancelier de l'A.M.I. fait savoir que les résolutions prises par le Convent de Lucerne n'ont pas eu la diffusion qu'on aurait pu souhaiter. Un très petit nombre de journaux les ont publiées, bien qu'elles aient été transmises à l'agence télégraphique suisse.

Le F. Van der Linden s'étonne que nos résolutions n'aient eu aucun écho. En Belgique, elles ont été communiquées dans des conditions peu favorables. Il faudrait que nos prochaines communications à la presse fussent portées à la connaissance du public, grâce à des méthodes de diffusion plus sûres que celles qui ont été employées jusqu'ici.

Le F. G. Chancelier signale, par contre, que la presse maç. a donné à nos résolutions de Lucerne l'importance qu'elles méritaient: la G. L. de Michigan les a transmises à son G. M. qui nous fait assurer de sa sympathique collaboration; le G. Chapitre de Royal-Arch a demandé si nos procès-verbaux étaient traduits en anglais, afin d'en prendre connaissance; la G. L. de Manitoba a communiqué nos textes à sa commission des affaires extérieures. La G. L. Valle de Mexico les a transmises également à sa commission des Relations Extérieures « pour adhésion éventuelle ». Le F. Eden, de Toronto, secrétaire d'une commission d'études maç. a manifesté beaucoup d'intérêt pour notre communication. A la suite de ces communications, la G. L. « Cosmos » de Chihuahua et celle du Territoire Nord de la Basse Californie ont demandé les conditions d'admission au sein de l'A.M.I. La G. L. de Chiapas (Mexique) a fait connaître nos résolutions à tous ses membres; la G. L. de Colombie les a publiées dans un périodique profane; la G. L. « Cuscatlan » de San Salvador et la G. L. « La Oriental Péninsular » les ont fait connaître à leurs LL., de même que le G. O. de l'Uruguay qui les a publiées dans son Bulletin. La G. L. « Etoile Polaire », de Norvège, a fait savoir qu'elle étudiait la possibilité de réintégrer l'A.M.I.

— Le F. Dopchie demande quelle documentation fournit le F. Chancelier aux Obéd. qui sollicitent des renseignements sur l'A.M.I. ?

Le F.°. Mossaz répond qu'il envoie généralement les statuts, la liste des membres et une lettre donnant des informations générales sur les buts de l'activité de l'A.M.I.

Le F.°. Dopchie souhaiterait que le texte de cette lettre fut étudié au sein du Comité pour obtenir de nos démarches auprès des Obéd.°, non adhérentes, le maximum d'efficacité.

Le F.°. G.°. Chancelier soumettra un petit rapport dans ce sens.

— Le F.°. J. Mossaz signale la publication d'une brochure intitulée « Autour du problème espagnol » qu'il considère comme déplacée et de nature préjudiciable pour la Maçonnerie.

Le F.°. Dopchie partage ce sentiment et proteste, au nom du G.°. O.°. de Belgique contre la publication et l'envoi aux loges de ce document.

Le F.°. Engel demande qu'une note soit insérée dans le prochain Bulletin indiquant que l'A.M.I. dégage sa responsabilité au sujet de cette brochure.

Cette suggestion est unanimement approuvée.

— Le F.°. Mossaz rend compte de la correspondance échangée avec le F.°. Lucio Martinez Gil à propos des résolutions du Convent de Lucerne. A la suite de cette correspondance et selon les décisions du Convent, la G.°. Chancellerie a remis au G.°. M.°. du G.°. O.°. Espagnol le texte suivant qui résulte de la discussion par le Convent du projet de résolution présenté par le G.°. O.°. Espagnol :

« L'Association Maçonnique Internationale réunie en Convent ordinaire les 1-4 septembre 1938 à Lucerne (Suisse) :

« Donne acte au G.°. O.°. Espagnol de la lecture faite en son nom d'un projet de résolution présenté par son G.°. M.°. ; le « T.°. III.°. F.°. Lucio Martinez Gil ».

« Confirme les résolutions, vœux et appels émanant de ses précédents Convents, condamnant la guerre et ses atrocités et, en général, tous les recours à la violence. »

« Réprouve énergiquement les bombardements de villes ouvertes qui, étant contraires à tous les principes d'humanité, déshonorent la civilisation. »

Le G.°. Chancelier de l'A.M.I. :

(Signé) J. MOSSAZ.

Le F.°. Mossaz ajoute que les décisions concernant l'Espagne prises antérieurement par l'A.M.I., ont été communiquées au F.°. Martinez Gil pour qu'il en fasse part à son Obéd.°.

— Le F.°. G.°. Chancelier rappelle que la G.°. L.°. Symbolique d'Allemagne en exil, avait consulté l'A.M.I. sur le point de savoir s'il convenait pour elle de se transformer en une obédience nationale palestinienne en modifiant son titre. Le G.°. Chancelier avait été autorisé à écrire personnellement à la G.°. L.°. Symbo-

lique d'Allemagne en exil sans engager l'A.M.I., pour l'inviter à rester dans le statu quo. Le F. Mossaz donne connaissance de cette lettre personnelle en ajoutant qu'il n'a pas reçu de nouvelle jusqu'à ce jour sur la décision prise par cette G. L.

— Prévoyant les événements qui se sont déroulés en Pologne, le F. G. Chancelier avait écrit à la G. L. de ce pays pour lui rappeler les dispositions à prendre en vue de la sauvegarde de ses archives et pour assurer la transmission des pouvoirs. Cette communication date du 26 octobre 1938, la G. L. de Pologne n'a pas donné suite à ces propositions.

Le F. G. Chancelier fait observer que trois obédiences viennent ainsi de disparaître et qu'aucune d'elles n'a songé à faire usage de notre règlement sur la transmission des pouvoirs.

L'Office de Documentation a fait parvenir aux obédiences adhérentes, deux communications : l'une concernant la Tchécoslovaquie, l'autre concernant la Pologne.

En ce qui concerne la Tchécoslovaquie, le F. G. Chancelier s'est préoccupé des conditions dans lesquelles les deux obédiences tchèques ont été contraintes de se dissoudre, mais il n'a reçu aucune information directe de Prague.

Tout ce que l'on sait, c'est que, sur l'invitation du Ministère de l'Intérieur, la G. L. Nationale de Tchécoslovaquie et la G. L. Lessing aux Trois Anneaux ont décidé de fermer leurs Loges et qu'ensuite le Gouvernement de Slovaquie a pris — concernant la Maç. de ce pays — une mesure d'interdiction. Le Temple maç. de Bratislava a été transformé en Musée de folklore.

Le F. von Sury fait savoir qu'aussitôt après l'annexion de l'Autriche, la G. L. Suisse Alpina avait écrit aux deux obédiences tchèques pour leur offrir de prendre sous sa garde leurs archives: les deux obédiences tchèques ont répondu que ces archives ne risquaient rien.

— Le F. Mossaz a entrepris des démarches auprès de la G. L. de Cuba pour obtenir que cette obédience reprenne sa place au sein de l'A.M.I. mais elles n'ont pas encore donné de résultat favorable.

— Le F. G. Chancelier rend compte de ce qui a été fait pour la rédaction de l'Annuaire de format réduit qu'il a été chargé de préparer. Il a été envoyé aux obéd. adhérentes ou non à l'A.M.I., 139 questionnaires, en trois langues. En date du 12 novembre, il a renouvelé sa demande auprès de celles qui n'avaient pas encore répondu. A l'heure actuelle il en reste encore 72 dont nous attendons la réponse; il est fâcheux de constater que parmi celles-ci il en est quelques unes qui appartiennent à l'A.M.I.

Le F. Mossaz propose de composer l'annuaire avec les indications qu'il possède. Pour les obédiences qui n'ont pas répondu, à défaut du nombre de LL. et de membres, il ne sera mentionner que leur titre et adresse qu'il sera facile de se procurer.

Cette suggestion est approuvée.

— Le F. Van Der Linden signale que dans le compte rendu du Comité des relations extérieures de la G. L. de New-York, les obéd. régionales du Brésil semblent être considérées comme régulières.

Le F. Mossaz déclare qu'effectivement des GG. LL. provinciales sont reconnues par les GG. LL. américaines tandis que le G. O. du Brésil est reconnu par la G. L. d'Angleterre qui, d'ailleurs, n'est entrée en rapport avec lui qu'après avoir obtenu l'autorisation de créer au Brésil, une Grande Loge de district.

Il convient d'ajouter que le G. O. du Brésil, qui est membre de l'A.M.I., n'est pas en règle avec ses contributions et qu'il sera considéré comme radié si le 30 avril prochain, il ne s'est pas acquitté de sa dette.

Il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour du Comité Exécutif pour la session de mai prochain, la situation maçonnique du Brésil. La G. Chancellerie rappellera une dernière fois au G. O. du Brésil la situation dans laquelle il se trouve vis-à-vis de l'A.M.I.

QUESTIONS FINANCIERES

Le G. Chancelier donne connaissance des résultats financiers de l'exercice 1938 qui accusent un déficit de 838.32 francs suisses. Il ajoute, qu'il reste dû pour cotisation de 1938 la somme de Frs. suisses 2.500.—.

Le F. Mossaz donne connaissance du bilan du Fonds de secours aux FF. espagnols accusant un solde disponible de Frs. suisses 6.450.88.

La G. L. de France, d'accord avec le G. O. de France, ayant fait d'importantes avances pour venir en aide à nos FF. d'Espagne, il est demandé que ces avances soient remboursées par l'A.M.I. jusqu'à concurrence de la somme ci-dessus.

Il en est ainsi décidé.

CANDIDATURES

Le F. G. Chancelier informe qu'il a été saisi d'une demande de candidature de la part de la G. L. du Territoire Nord de la Basse Californie (Mexique). Il propose de prendre en considération cette candidature et de la communiquer à toutes les Obéd. adhérentes dès que les trois patronages réglementaires seront obtenus. Accepté.

— Le F. G. Chancelier rappelle que la G. L. de Palestine avait demandé son adhésion à l'A.M.I. et qu'elle souhaitait, dans ce but recevoir une patente régularisant sa situation. Il signale

le fait aux obédiences qui seraient disposées à accorder cette charte constitutive.

— Le F. Mossaz parle de la candidature de la G. L. du Danemark qui est restée en suspens, cette G. L. ayant sollicité de la G. L. de France une patente qui ne lui a pas encore été accordée.

Dans ces conditions, il convient d'attendre que la G. L. de France ait pris une décision.

Le F. Engel déclare qu'au surplus, si la G. L. de France délivrait une patente à la G. L. du Danemark, celle-ci ne serait pas reçue « ipso facto » au sein de l'A.M.I.; le Comité Exécutif puis le Convent auraient encore à se prononcer conformément aux statuts.

— Le F. Mossaz expose la situation de la Maç. en Colombie où il existe plusieurs obédiences. Il a écrit au F. Baena qui a toujours manifesté beaucoup d'intérêt pour l'A.M.I., en lui demandant si la G. L. de Barranquilla ne pourrait pas intervenir auprès des autres GG. LL. afin de les engager à présenter leur candidature. Il a fait des démarches dans le même sens auprès du F. Riascos qui a très obligeamment promis son concours.

— Le F. Van Der Linden fait savoir qu'un F. belge qui doit se rendre prochainement en Amérique du Sud, se met volontiers à la disposition de l'A.M.I. pour recueillir des renseignements sur la vie des différents états de l'Amérique latine.

SECOURS AUX FF. ESPAGNOLS ET AUTRICHIENS

Le F. Mossaz, G. Chancelier, fait observer que le Comité de l'A.M.I. pour l'aide aux FF. espagnols ne s'est pas réuni. Ce Comité qui est composé du G. M. du G. O. de Belgique, du G. M. du G. O. de France et du G. M. de la G. L. de France devait s'adjoindre des délégués des deux obédiences espagnoles, mais, alors que les délégués désignés par le G. O. Espagnol habitent Paris, ceux de la G. L. Espagnole demeurent à Barcelone, ce qui ne rend pas les rapports faciles et ne répond pas à ce que le Convent avait envisagé. Le F. Mossaz présente un résumé chronologique des correspondances échangées en vue de la réunion de ce Comité. Les obédiences françaises ont d'ailleurs estimé que cette réunion ne devait avoir lieu qu'au cas où l'A.M.I. serait saisie de propositions importantes sur lesquelles il serait impossible de se mettre d'accord rapidement sans une rencontre. Mais d'ici là, pour tous les cas isolés, orphelins à recueillir, familles à secourir, etc., un échange de correspondance sera suffisant.

Le F. Dumesnil de Gramont expose ce qui a été fait par la G. L. de France à l'occasion de l'exode des populations catalanes. Les deux loges de Perpignan, sous son obédience, ont fait des démarches afin qu'aucune difficulté ne vienne entraver la

réception des enfants et des femmes de maçons qui se présenteront à la frontière. En outre, le 24 janvier, quatre camions sont partis pour transporter les femmes et les enfants de maçons qui voudraient être évacués. Selon des informations téléphoniques reçues de Paris il y a un instant, un seul de ces camions a pu revenir à son point de départ avec 24 femmes et 7 enfants, les autres ont été retenus.

Le F. . Dopchie rappelle que le G. . O. . de Belgique a fait savoir dès le début de la guerre civile espagnole, qu'il était disposé à recueillir des enfants de maçons, mais que jusqu'ici cette offre était restée sans effet. Tout récemment encore, l'envoi d'une cinquantaine d'enfants était annoncé comme imminent, mais le G. . O. . de Belgique n'en a pas eu confirmation et aucune suite n'a été donnée à ses intentions.

Le F. . Groussier signale que la G. . L. . et le G. . O. . de France ont à leur charge, depuis octobre 1937, un certain nombre d'enfants de maçons espagnols dont l'entretien est extrêmement onéreux pour les deux obédiences. Il faudrait éventuellement envisager l'envoi de ces enfants en Belgique où nos FF. . sont disposés à les accueillir.

Le F. . Dopchie déclare que n'ayant pas pu obtenir des enfants de FF. . espagnols, de nombreuses loges et de nombreux FF. . belges ont pris à leur charge des orphelins n'ayant aucune attache avec la Franc-Maçonnerie.

Le F. . Doignon croit savoir qu'il ne serait pas possible de transférer des réfugiés de France en Belgique, le Gouvernement français ayant l'intention de créer des zones et des camps d'accueil pour les réfugiés dont il entend assumer le contrôle et la surveillance. Le F. . Doignon fait observer qu'il ne convient pas de mesurer l'effort des obédiences adhérentes à l'A.M.I. d'après le chiffre des souscriptions reçues par la G. . Chancellerie en faveur des maçons espagnols, car les obédiences, les loges et les FF. . ont fait aussi d'importants sacrifices.

Le F. . Engel ajoute que, lorsqu'on parlera de l'effort fait par la F. . M. . Internationale en faveur des FF. . d'Espagne, il ne faudra pas se borner à indiquer les sommes rassemblées par l'A.M.I. Dans chaque obédience des efforts ont été accomplis qu'il convient de ne pas sous-estimer. C'est ainsi que le G. . O. . de Belgique a concouru à cette œuvre pour une somme d'au moins 100.000 francs.

Le F. . Doignon propose de demander aux obédiences de faire connaître à l'A.M.I. d'une façon aussi exacte que possible, l'effort qu'elles ont fait en faveur des FF. . espagnols. Elles seront invitées à préciser le montant et la nature des sacrifices consentis par elles et, ceux qui auront pu être accomplis par les loges et les FF. . relevant de leur juridiction.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

— Le F. Doignon propose qu'une Commission soit désormais chargée de la répartition des fonds recueillis par l'A.M.I. en faveur des FF. espagnols.

Cette proposition est adoptée et cette Commission sera composée des FF. Groussier, Dumesnil de Gramont et Hiernaux.

— Le F. S. Frey donne connaissance du rapport établi par le Comité de Secours aux FF. autrichiens de la G. L. Suisse Alpina.

Le F. Dopchie félicite la G. L. Suisse Alpina de son effort qui fait honneur à la F. M. tout entière.

Le F. Frey signale l'intérêt qu'il y aurait pour les Comités de Secours des différentes obédiences à échanger leurs observations sur les cas qui leur sont soumis afin qu'un même F. ne puisse pas recourir simultanément à plusieurs organismes.

Il est décidé que tous les renseignements recueillis à ce sujet seront centralisés à la G. L. de France.

Le F. Van der Linden parle de la situation particulièrement pénible des FF. qui sont demeurés en Hongrie et en Roumanie. Il serait désirable que les obédiences adhérentes de l'A.M.I. se préoccupent de l'émigration de ces FF. vers d'autres pays.

— Le Comité Exécutif de l'A.M.I. se préoccupe aussi de savoir s'il ne conviendrait pas pour l'A.M.I. d'établir pour les FF. réfugiés, membres d'Obéd. dissoutes et ne possédant pas de pièces justificatives, un document attestant leur régularité maç. .

Le F. Doignon estime qu'il est préférable que chaque obéd. après avoir pris les informations nécessaires délivre ces documents elle-même si elle le juge à propos, aux maçons réfugiés qui se trouvent sur son territoire. Le fait pour l'A.M.I. de créer un passeport semblerait la placer au-dessus des obédiences.

Il est décidé que les recommandations suivantes seront adressées à toutes les obédiences.

Lorsqu'un maçon réfugié sera démuné de document maç. officiel, l'obédience, saisie de son cas, devra faire une enquête aussi approfondie que possible. Sous sa responsabilité, elle pourra ensuite régulariser la situation du réfugié soit en l'affiliant à une de ses loges, soit en lui délivrant un document le recommandant au bon accueil des autres puissances maçonniques auxquelles il pourrait être appelé à se présenter. De toute manière, ce document ne pourra avoir qu'un caractère provisoire et exceptionnel, sa validité ne pouvant excéder une année.

ORGANISATION INTERIEURE DE L'A.M.I.

Le F. Mossaz donne connaissance de la correspondance qu'il a échangée avec la G. L. de l'Equateur au sujet des propositions soumises par cette dernière à l'A.M.I.

Le F.°. Engel ne croit pas qu'il soit possible d'ouvrir une discussion sur les questions soulevées par cette G.°. L.°. Elles seront examinées en même temps que les deux objets figurant à l'ordre du jour du Comité Exécutif à savoir: la réforme éventuelle de la structure de l'A.M.I. et son orientation administrative intérieure.

Le F.°. Engel présente à ce propos quelques observations personnelles.

Il rappelle qu'en 1921, l'A.M.I., dans l'esprit de ses promoteurs, devait constituer les fondements d'une union maçonnique universelle. Malheureusement, par suite de circonstances d'ordre maç.° et profane, l'A.M.I. a connu des vicissitudes assez semblables à celles qu'a connues la Société des Nations. Il envisage l'avenir avec une vive et très réelle inquiétude.

Sur le plan international, l'A.M.I. a vu disparaître une à une plusieurs obédiences européennes. Nul ne peut dire si celles qui continuent à fonctionner dans les pays restés libres, ne disparaîtront pas demain à leur tour. Il est apparu, de ce fait, indispensable d'apporter des réformes importantes à l'organisation de l'A.M.I. L'Association Maç.°. Internationale ne peut pas être comme l'organisation universelle et définitive de la F.°. M.°; elle constitue une tentative parmi tant d'autres pour réaliser l'œuvre de fraternité à laquelle nous nous consacrons. Il faut donc la maintenir mais en l'adaptant aux circonstances.

Le F.°. Engel tient à bien préciser que ses observations n'ont qu'un caractère personnel. Il rend particulièrement hommage au F.°. Mossaz, à qui l'A.M.I. et la Franc-Maçonnerie internationale doivent une profonde gratitude. Mais dans les circonstances graves que nous traversons, l'œuvre générale de l'A.M.I. est insuffisante; nous manquons, pour employer une expression à la mode, de « dynamisme »; l'A.M.I. n'offre pas à ses adhérents les éléments de documentation essentielle dont ils auraient besoin. Enfin, les événements peuvent se précipiter du jour au lendemain dans des conditions telles que si nous n'avons pas pris préalablement certaines dispositions, l'œuvre accomplie, depuis près de vingt ans, risque d'être anéantie.

En septembre dernier, nous étions à deux doigts de la guerre, et le président du Comité Exécutif était décédé, or, le règlement intérieur de l'A.M.I. ne prévoyait rien pour son remplacement. Les communications auraient pu être brusquement interrompues ou rendues difficiles entre les membres du Comité Exécutif. Une situation semblable — et plus grave encore — peut surgir demain; il faut que nous soyons en état d'y faire face. Le F.°. Engel se demande donc s'il ne conviendrait pas de prendre des dispositions permettant au Comité, dans des circonstances difficiles, de prendre immédiatement les mesures indispensables. Il propose, dans ce but, d'adjoindre au Président et au G.°. Chan-

celier trois FF.'. choisis parmi des maçons ayant une parfaite connaissance des choses de l'A.M.I. pour constituer une sorte de bureau auquel le Comité Exécutif donnerait pouvoir d'agir dans l'intervalle des sessions. Ce « bureau » aurait en même temps pour mission de combler par un règlement intérieur, les lacunes qui se sont révélées dans l'ensemble des textes qui régissent le fonctionnement de l'A.M.I. (par exemple les conditions de nomination d'un président et son remplacement en cas de défaillance). Ce « Bureau » étudierait en même temps les projets de réforme de structure que soulève, notamment, la G.'. L.'. de l'Equateur. Enfin, il examinerait la brochure historique qui doit être publiée.

A propos de cette brochure, le F.'. Engel considère que le projet soumis par le F.'. Mossaz est trop court s'il s'agit d'un travail purement historique, mais qu'il comporte trop de détails accessoires s'il ne doit servir qu'à la propagande de l'A.M.I.

La proposition du F.'. Engel est approuvée à l'unanimité.

Il est décidé que ce « Bureau » sera composé de cinq membres, savoir : 3 anciens présidents du Comité Exécutif, les FF.'. Grousier, Engel et Doignon adjoints aux FF.'. von Sury, Président et J. Mossaz, G.'. Chancelier.

L'arrêté suivant est soumis à l'approbation du Comité Exécutif:

« Le Comité Exécutif de l'A.M.I., dans sa session du 28 janvier 1939, à Bâle, statuant à l'unanimité: donne délégation aux « FF.'. K. von Sury, président du Comité Exécutif; J. Mossaz, « G.'. Chancelier; Louis Doignon; Raoul Engel et Arthur Grousier, anciens présidents du Comité Exécutif, pour former un « « Bureau » lequel exercera entre les sessions du Comité Exécutif « les pouvoirs administratifs que confère à celui-ci les statuts de « l'A.M.I.

« Le « Bureau » est, en particulier, chargé d'étudier la « réforme de la structure et de l'organisation intérieure de l'As- « sociation et de présenter un rapport à la prochaine session du « mois de mai 1939. »

Cet arrêté est adopté à l'unanimité.

OBEDIENCES DISSOUTES

Le F.'. von Sury a trouvé dans les papiers du F.'. Uhlmann, une lettre datée du 20 juillet 1938 à propos du G.'. O.'. Italien en exil. Dans ce dossier se trouve également une lettre du F.'. Doignon, faisant part au F.'. Uhlmann, de son intention de parler au Convent de Lucerne, de la situation des loges dépendant de ce G.'. O.'. .

Quoique n'ayant plus à l'esprit le souvenir précis de cette correspondance, le F.'. Doignon se souvient fort bien des discus-

sions qui ont eu lieu à ce propos, tant à Bruxelles qu'au cours des diverses réunions du Comité Exécutif.

Le point de vue de l'A.M.I. est qu'il n'est pas possible de considérer comme Puissance maçonnique régulière pouvant siéger au sein de l'A.M.I., une organisation maçonnique, si intéressante soit-elle, qui ne possède plus de territoire où puisse s'exercer son autorité.

Le F. Mossaz ajoute que les décisions antérieures des Convents, ont été communiquées aux FF. représentant le Grand Orient d'Italie.

Le Comité Exécutif décide de s'en tenir à ses précédentes décisions.

REPRESENTATION AUX ETATS-UNIS

Le F. von Sury informe qu'une G. L. de l'Amérique du Nord lui a fait part de l'intérêt qu'il y aurait pour l'A.M.I. à se faire représenter au Congrès des GG. MM. des Etats-Unis d'Amérique. Il pense qu'on pourrait peut-être demander à cette G. L. si elle serait disposée à inviter officiellement un représentant de l'A.M.I. à ce Congrès.

Le F. Mossaz signale que quelques journaux maçonniques américains ont préconisé une rencontre des chefs des Corps maç. des Etats-Unis avec les chefs des Maçonneries européennes. La suggestion dont le F. von Sury a été saisi, traduit donc le vœu d'un assez grand nombre de FF. américains.

Le F. Dopchie verrait très volontiers un représentant de l'A.M.I. se rendre à la réunion des GG. MM. d'Amérique, mais il faudrait auparavant obtenir une invitation officielle. Il juge en outre indispensable que ce représentant soit le Président du Comité de l'A.M.I.

Le F. von Sury est d'avis que s'il se rendait en Amérique, il devrait être accompagné d'un F. parlant très bien l'anglais et connaissant bien l'A.M.I. qui pourrait être soit le F. G. Chancelier, soit un F. de Bâle qui se rendrait en Amérique à titre personnel et qui consentirait à faire le voyage avec lui.

Le F. Doignon, estime préférable que le Président de l'A.M.I. ne soit pas accompagné d'un F. qui se rendrait en Amérique pour s'occuper d'affaires profanes. Il pense, en outre, que dans les circonstances difficiles que traverse l'Europe, la présence à Genève du G. Chancelier étant indispensable, le F. von Sury trouvera aisément un interprète en Amérique.

Le F. Engel ne croit pas indispensable que le F. von Sury soit accompagné d'un F. connaissant particulièrement l'A.M.I., Il est lui-même au courant des choses de notre association et il lui sera facile d'obtenir, avant son départ, tous les renseignements et toute la documentation qu'il jugera à propos d'emporter

avec lui. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire, pour remplir la mission dont il accepterait de se charger, de connaître dans les plus petits détails les incidents multiples que l'A.M.I. a vécus depuis sa création. Il s'agit surtout d'établir un contact avec les dirigeants responsables de la Maç. américaine et de confronter leurs points de vue avec ceux des maç. européennes. Ce qui semble, au contraire, indispensable, c'est que le F. von Sury ait près de lui un homme en qui il ait toute confiance et qui, connaissant à fond la langue anglaise, puisse participer aux entrevues officielles comme aux conversations particulières.

Reste la question financière. Si l'A.M.I. ne peut pas assumer la totalité des frais de ce voyage, le F. Engel pense qu'on trouvera dans plusieurs obédiences, des FF. disposés à contribuer à ce voyage dont ils auront compris l'intérêt.

Le F. Mossaz, consulté sur les possibilités financières de l'A.M.I. estime que l'Association pourrait ouvrir à cet effet un crédit de Frs. suisses 1.500.—.

Le F. S. Frey qui s'est informé du prix d'un voyage aux Etats-Unis, rapporte qu'il faut envisager une dépense de 50 000.— francs français par personne.

Les FF. Engel et Dopchie estiment que l'A.M.I. est en mesure de faire face à cette dépense, surtout si la G. L. Suisse Alpina, comme l'indique le F. von Sury, peut contribuer pour une part aux charges de la délégation de son G. M..

Le F. Engel demande que les membres du Comité Exécutif prennent l'engagement moral, au nom de leurs obéd., de faire le plus gros effort financier pour assurer cette mission.

Successivement, tous les chefs de délégation se déclarent en faveur de ce voyage.

COMITE CONSULTATIF

Le F. Dopchie signale que le décès de F. Victor Carpentier rend disponible un siège de membre du Comité Consultatif. Il propose que le F. Hiernaux soit appelé à remplacer le F. Carpentier, toutefois, ce F. étant actuellement chef de délégation, sa nomination comme membre du Comité Consultatif ne pourra être envisagée que lorsqu'il déposera son mandat de G. M..

DIVERS

Le F. Van Der Linden propose d'adresser un témoignage de sympathie à la G. L. du Chili à l'occasion du cataclysme qui vient d'éprouver si douloureusement ce pays.

Cette proposition est acceptée.

— Le F. V. Dopchie pose officieusement la question de la « Ligue Internationale de Francs-Maçons » en souhaitant que l'A.M.I. précise son attitude à l'égard de ce groupement.

Le F. V. Frey donne quelques détails sur le fonctionnement de cette Ligue. La dissolution d'un grand nombre d'obédiences de l'Europe Centrale et de l'Europe balkanique a considérablement réduit son activité. Il n'existe plus actuellement, que trois groupes réellement actifs: Hollande, Suisse et Indes néerlandaises. Le groupe français est en formation. Il est probable que le siège du bureau sera transféré en Hollande. En raison du décès du F. V. Uhlmann, un nouveau comité directeur va être nommé. L'avenir de la Ligue dépend de l'intérêt que lui porteront certaines obédiences.

Le F. V. von Sury dit que, sous une autre forme, la Ligue Internationale joint ses efforts à ceux de l'A.M.I. Il importe qu'il n'y ait pas de confusion dans les attributions de ces deux organismes.

Le F. V. Chadirat rappelle que certains FF. V. ont longtemps craint que la Ligue ne fit concurrence à l'A.M.I. Ces craintes sont maintenant dissipées surtout depuis le Congrès de Thonne où la Ligue a prouvé qu'elle entendait ne pas empiéter sur les prérogatives de l'A.M.I.

Le F. V. von Sury rappelle que l'avantage de la Ligue Internationale de F. V. M. V. est de mettre en présence des FF. V. qui, sans elle, ne se seraient jamais rencontrés.

Le F. V. Mossaz estime qu'il faudra éviter à l'avenir que la Ligue prenne des résolutions de nature à engager la responsabilité de la Maçonnerie internationale. Il serait peut-être utile de définir dans ce sens les rapports des deux groupements: Association Maçonnique Internationale et Ligue Internationale de Francs-Maçons. On pourrait suggérer à la Ligue d'inscrire cette question à l'étude de son prochain Congrès.

— Le F. V. Van der Linden, préoccupé des événements extérieurs qui menacent la paix, demande à l'A.M.I. de lancer un manifeste par lequel la Maçonnerie ferait entendre sa voix dans la période critique que traverse le monde.

Le F. V. Doignon ne voit pas l'intérêt d'un tel manifeste alors que l'A.M.I. a déjà voté une résolution dans le même esprit à son Congrès de Lucerne. Il accepterait plus volontiers une résolution des membres de l'A.M.I. affirmant leur intention de maintenir, quoi qu'il arrive, leur organisation maçonnique internationale.

Le F. V. von Sury convient que la résolution proposée par le F. V. Van der Linden, — si elle est adoptée — n'aura pas un grand retentissement, mais il estime que ce serait tout de même un geste nécessaire.

Après quelques modifications dans le texte proposé, la motion de F. Van der Linden est adoptée dans la forme suivante:

« Le Comité Exécutif de l'A.M.I., réuni à Bâle (Suisse) le « 28 janvier 1939, considérant avec angoisse les périls de la situation actuelle, fait appel à tous les hommes de bonne volonté « répandus sur la surface du globe pour qu'ils conjuguent leurs « efforts en vue d'empêcher que les nations recourent à la violence « et pour que la réalisation de leurs aspirations soit recherchée « dans une entente et une collaboration internationales sauve- « gardant leurs intérêts et respectant les principes humanitaires. »

CLOTURE

. — Le F. Dumesnil de Gramont tient, au nom du Comité Exécutif, à rendre hommage au F. von Sury pour la fermeté et la netteté avec lesquelles il dirige les débats du Comité Exécutif. Tous les membres du Comité s'associent à cet hommage.

La prochaine session est fixée au 15 mai à Lucerne.

Les travaux sont clos à 17 heures.

Le G. Chancelier:
J. MOSSAZ.

In Memoriam

† Pierre Midileff

Le T. Ill. F. Pierre Midileff, G. M. de la G. L. de Bulgarie est passé à l'Or. Eternel le 22 mars dernier.

Le défunt était né le 25 octobre 1875 à Sliven (Bulgarie) où il fréquenta les écoles primaires et secondaires avant d'entrer à l'Ecole Militaire Royale dont il sortit avec distinction en obtenant sa première promotion d'officier d'artillerie. A la suite d'un concours, il fut envoyé à Saint-Pétersbourg où il suivit avec succès l'enseignement de l'Académie d'état-major Nicolaevsk. C'est dans cette ville qu'il se maria, en 1905, peu de temps avant de rentrer en Bulgarie.

Nommé professeur de tactique à l'Ecole de sous-lieutenants de réserve de Kuyajevo lors de la création de celle-ci; il fut appelé un an après en qualité d'inspecteur à l'Ecole Militaire Royale où le roi actuel faisait alors ses études.

Le défunt a occupé différents postes dans l'Etat-major de l'armée bulgare. Pendant la guerre balkanique il fait partie de

la 3^e division comme adjoint supérieur, puis comme chef de la section des opérations. Au début de la guerre mondiale, il était chef de l'Etat-Major de la 2^e division de Thrace puis chef de la section des opérations de la 1^{ère} armée, poste qu'il occupa jusqu'à l'armistice en 1918.

La guerre terminée, Pierre Midileff fut nommé chef de l'Ecole Militaire Royale. Il remplit ensuite les charges les plus importantes dans l'armée: Intendant général et Chef de l'Etat-Major.

En 1922, à la suite de divergences avec le gouvernement au sujet de la réorganisation de l'armée, il démissionna et prit sa retraite. Après le 19 mai 1934, le F. V. Midileff devint Ministre de l'Intérieur et de la santé publique et, en cette qualité, institua la loi de secours social et la loi sur la protection de l'enfance qui témoignent de ses sentiments maç. V.

Pierre Midileff fut initié en 1909 à la Loge italienne « Terra e Sole » de Bitolya où il prit successivement les trois grades symboliques. En 1913, avec l'aide de quelques FF. V., il fonda une loge à Sofia sous le titre distinctif de « Zarya ». Cette loge, placée sous l'obédience de la G. V. L. V. de France, fut régulièrement installée en 1914; le défunt y occupait le siège de 2^e Surv. V.

En novembre 1917, la loge Zarya donna naissance à deux nouveaux ateliers (Zora et Svetlina) et, ensemble, fondèrent, le 27 du même mois, la Grande Loge de Bulgarie dont la première Assemblée Générale, réunie en 1918 après l'armistice confia la Grande Maîtrise au F. V. Midileff qui la conserva jusqu'en janvier 1919.

De 1925 à 1927, il remplit les fonctions de G. V. M. V. adjoint puis l'Assemblée Générale du 26 septembre 1927 le choisit comme G. V. M. V., charge qu'il exerça avec zèle jusqu'à sa mort.

La Grande Loge de Bulgarie perd en lui un F. V. M. V. des plus distingués; l'Association Maçonnique Internationale s'associe à son deuil et exprime aux FF. V. bulgares ses sincères condoléances.

Le G. V. Chancelier.

Avis officiels

PUBLICATIONS

I. *Bulletin*. — Nous prions nos anciens abonnés de réserver bon accueil à notre publication en 1939 et de nous faire parvenir au plus vite le montant de leur souscription soit Frs. suisses 4.—

La suppression de la F. V. M. V. dans plusieurs pays d'Europe a réduit sensiblement le nombre de nos abonnés et diminué

d'autant nos ressources, aussi faisons-nous appel à nos fidèles lecteurs pour qu'ils fassent connaître notre Bulletin et nous procurent des abonnements. Nous les remercions d'avance de l'aide qu'ils nous apporteront pour combler les vides.

II. *Publications diverses. Annuaire.* — La Grande Chancellerie prépare un annuaire maçonnique universel qui contiendra la nomenclature de toutes les Puissances Maçonniques du monde, avec les indications suivantes: Titre exact, siège, année de fondation, adresse pour la correspondance, nombre de loges et nombre de membres.

Bien que cette annuaire soit en principe destiné aux secrétaires des Obédiences membres de l'A. M. I., nous serions disposés à le faire imprimer pour permettre aux Loges et aux FF.° de se le procurer si nous pouvions recueillir au minimum une centaine de souscriptions, au prix de 1 fr. suisse l'exemplaire.

Souscrivez dès maintenant à la Chancellerie de l'A.M.I.

III. *Publicité.* — La publicité devrait constituer une ressource importante pour notre administration, mais, hélas, nos appels réitérés à la collaboration de nos lecteurs semblent n'avoir aucun écho.

Pour les motifs exposés au § I « Bulletin », nous demandons à tous nos abonnés de nous aider à prospecter dans ce domaine en nous signalant les FF.° ou les firmes qu'une annonce dans notre organe pourrait intéresser.

Tarif par insertion :	1 page	1/2 page	1/4 page	1/8 page
fr. ss. . . .	20	15	10	8

Pour deux insertions, réduction de 10 %.

Pour trois insertions, réduction de 20 %.

Pour quatre insertions, réduction de 25 %.

DIVERS

Propriété intellectuelle. — L'autorisation de reproduire les articles et informations contenus dans notre « Bulletin » est accordée exclusivement aux journaux et revues maçonniques. Tout emprunt fait, par d'autres organes, sans notre autorisation, sera poursuivi selon la loi.

Adresses à retenir. — Siège et bureaux de la Chancellerie: 20, rue du Général-Dufour, Genève.

Adresse pour la correspondance. — Case postale Stand, 138, Genève.

Adresse télégraphique: Amitente, Genève.

Chèques postaux: N° I. 3510.

Le Grand Chancelier:

J. MOSSAZ.

Liste des Dons reçus par la Chancellerie

du 1^{er} janvier au 31 mars 1939

L.: Egalité, Fleurier	Frs. suisses 10.—
F.: J. D. Reelfs, Genève	» » 20.—
Divers (au-dessous de Frs. 5.—)	» » 5.—
Total	» » 32.—

Merci !

Le Grand Chancelier:

J. MOSSAZ.

Election de Dignitaires

au sein des Obédiences de l'A. M. I.

Gran Logia de Honduras à Tegucigalpa

1939-1941

G.: M.:

F.: Fernando Zepeda Duron

G.: M.: adj.:

F.: Luis Blanco

1939-1940

I G.: Surv.:

F.: Pastor Gomez

II G.: Surv.:

F.: Guillermo Lopez Rodezno

G.: Secret.:

F.: Carlos A. Zuniga

G.: Trés.:

F.: Mariano Moncada Saravia

REVUE MAÇONNIQUE

Les informations qui paraissent sous cette rubrique ont pour but de renseigner nos lecteurs sur les faits intéressants de la vie maçonnique internationale.

L'A.M.I. n'assume aucune part de responsabilité dans la publication de ces articles qui n'engagent que celle de leurs auteurs.

Foi et espérance

Sans nous immiscer dans les questions politiques nous sommes en droit de nous demander quels sont les mobiles qui poussent certains gouvernements à persécuter et à abolir la Franc-Maçonnerie. Dans les pays où notre Ordre a encore le droit de cité, il ne représente qu'une infime minorité et pourtant cette minorité est, pour les dictateurs, un danger qui tel l'épée de Damoclès reste suspendu au-dessus de leur tête. Ils sentent en effet qu'elle est une conscience sévère qui les observe, les juge et les poursuit, elle est comme l'œil dont parle Victor Hugo dans son poème de Caïn qui crût qu'en se donnant la mort plus rien ne le verrait et qu'il ne verrait plus rien et trouva encore cet œil dans son tombeau. Comme lui les dictateurs seront poursuivis, même dans la postérité, par la réprobation de cette conscience humaine que représente la Franc-Maçonnerie.

Qui que vous soyez, inquisiteurs anciens ou modernes, vous aurez en vain enrichi l'arsenal des lois et des décrets, multiplié les géôles, semé la haine entre les hommes; vous serez impuissants contre la Pensée, contre la Conscience, contre la Vérité et la Justice. Qu'est-il advenu de vous et de votre œuvre, Caïphe, qui avez cru, en crucifiant Jésus, détruire sa doctrine? Aviez-vous prévu qu'il triompherait avec d'autant plus de force que son martyre était plus injuste et plus cruel?

Les FF. MM. n'ont pas, hélas, la grande âme du Maître. Ils songent à se défendre et cela leur est imputé à crime: « Ils se justifient donc ils se savent dans leurs torts » disent nos ennemis. Prolongerons-nous la discussion avec eux? Les raisons qu'ils invoquent contre nous sont dictées par la sottise et la mauvaise foi. or on ne peut discuter ni avec l'une ni avec l'autre.

Quelles sont les véritables victoires ? Celles de la force brutale ou celles de l'esprit ? Alexandre qui avait conquis le monde mourut, jeune encore, empoisonné par son médecin. Jésus ne fut vaincu que là où sa pensée a été déformée, altérée, ravalée par le pharisaïsme de certains chrétiens. Qui se souvient du nom des membres du Concile de Constance ? On ne connaît que Jean Hüß ! A-t-on détruit la pensée d'Erasme ? A-t-on oublié la parole de Voltaire ? Victor Hugo, malgré la toute puissance de Napoléon III, n'a-t-il pas écrit les Châtiments ? Les prêtres et les jésuites de l'Etat Major ont-ils arrêté l'effet des accusations du colonel Picquart et de Zola ? Non, la Vérité et la Justice ne sont pas de vaines expressions, des mots vides de sens. Sans doute leur enfantement ne se fera pas sans douleurs mais le symbole du Phénix, toujours éloquent, nous enseigne que toute la Nature se renouvelle dans le feu : « *Ignis Natura Renovatur Integra* », feu qui est la source du courage et de la foi indispensables au triomphe de l'idée.

Parmi les nations où la Pensée est contrainte, il en est une qui fut le berceau de la Renaissance où le flambeau de l'Espérance se rallumera bientôt, je l'espère, pour réveiller la Liberté comme il a réveillé autrefois le Moyen-Age. Son plus grand poète, sur la porte de l'Enfer, a lu cette sentence terrible : « *Lasciate ogni Speranza voi ch'entrate* » et pourtant, après être descendu au fond de ces sombres abîmes il est remonté de ces lieux infernaux en s'aidant de la Toison du prince de Dité, ce royaume éternel des ombres.

Penseurs d'aujourd'hui et de demain, qui sait si le Satan de notre époque ne vous fournira pas, à vous aussi, les moyens de libérer les peuples asservis par des chefs pour qui la puissance matérielle et la force brutale remplacent l'honneur et la justice.

Le titre de F. M. qui impose à celui qui le porte une somme de devoirs dont l'accomplissement exige un contrôle constant de ses actes et une grande sévérité de conscience, peut le placer un jour ou l'autre devant l'obligation de choisir entre ses convictions philosophiques et morales et son intérêt matériel. Des exemples nombreux nous ont été donnés aux cours de ces dernières années, de FF. a qui a été posé ce terrible dilemme : l'abjuration ou la mort ! Ne jugeons pas ceux qui ont choisi l'abjuration, plaignons les plutôt, nous qui n'avons pas été soumis à une telle contrainte. Disons toutefois que toute apostasie est inutile et que le fait d'être ou « d'avoir été » maçon suffit à nos persécuteurs pour justifier toutes les violences. Donc, si nous devons être frappés que ce soit du moins sans compromis, sans capitulation et sans parjure, car ainsi sera assuré plus complètement le triomphe de notre idéal sur la folie de notre temps.

Dans la légende chrétienne, Pâques suit de près le Vendredi-Saint. Cette résurrection spirituelle dont on a fait une résurrec-

tion matérielle pour lui donner plus de force sur l'esprit des fidèles avides de surnaturel, symbolise l'éternité de la Pensée, la suprématie de l'Esprit sur la Matière. La destruction des F. M. ne fera pas disparaître l'Idéal maçonnique.

Savonarole, s'adressant à une vieille femme qui apportait un fagot au bûcher où il allait être consumé, prononça ces simples mots : « O Sancta Simplicitas » ; ils nous reviennent en mémoire devant tant d'inconscience, de lâcheté et d'ignorance déchainées contre nous. Nous pensons également à Bossuet, ce prélat courtisan qui osa rappeler en face du Roi la parole de l'Ecclésiaste : « Vanitas Vanitatum et omnia Vanitas ». Où est le dictateur qui entendrait, sans le foudroyer, le prédicateur assez courageux pour la répéter en sa présence ?

J'ai cité plusieurs passages de la Bible alors que j'ai, moins que d'autre, le droit d'invoquer le livre des croyants ; mais comme je le lis avec d'autres yeux que ceux de la foi pure et simple, j'y trouve enclose une philosophie si profonde que je lui emprunte encore cette parole du Maître de l'Évangile : « Pardonne-leur car ils ne savent ce qu'ils font ». Non point que je me sente le moins du monde enclin à tendre la joue droite à qui me frappe sur la gauche, mais pour exprimer ma conviction que l'Idéal Maçonnique sera grandi par les malheurs de ceux qui ont souffert pour lui.

MARC BOHN.

Unification de la Maçonnerie Égyptienne

Les jours néfastes pour la *Franc-Maçonnerie* ont été si nombreux dans le cours de ces dernières années que nous éprouvons une profonde satisfaction à marquer d'une pierre blanche la date du 5 janvier 1939 qui a vu se réaliser l'unification de la Maçonnerie nationale égyptienne.

Ceux de nos lecteurs qui ont suivi avec attention les travaux de l'Association Maçonnique Internationale se souviendront sans doute des enquêtes et des délibérations auxquelles a donné lieu la situation plus que troublée de la Maçonnerie de ce pays. Une scission survenue en 1922 l'avait divisée en deux groupements qui se sont livrés entre eux une guerre si acharnée que le résultat le plus clair a été leur mise au ban de l'Ordre.

La Grande Loge Nationale d'Égypte avait été érigée en Puissance autonome par une patente que lui délivra en 1876 le Sup. Cons. d'Italie. Elle connut rapidement une prospérité de bon aloi, étendant le réseau de ses loges sur toutes les localités impor-

tantes de la Basse Egypte. Par la diversité de leurs qualités, ses membres, recrutés au sein de l'élite intellectuelle du pays et dans les classes dirigeantes, lui conféraient le caractère de ce « Centre de l'Union » qui, ainsi qu'il est dit au Chapitre I^{er} des Constitutions d'Anderson, « offre le moyen de concilier par une amitié sincère des gens qui auraient dû rester perpétuellement séparés ». On voyait, en effet, siéger sur ses colonnes, non seulement des personnalités éminentes de la noblesse, du parlement et de la magistrature; des hauts fonctionnaires de l'administration publique et des représentants des carrières libérales ou du commerce mais ces FF.' appartenaient en outre à des races différentes et professaient des croyances très diverses. Egyptiens, arabes, européens, qu'ils soient musulmans, israélites, coptes, chrétiens d'occident ou orthodoxes, collaboraient à l'œuvre commune sous l'égide de la fraternité maçonnique.

Malheureusement, les passions politiques — toujours très violentes en Orient — pénétrèrent peu à peu dans le Temple y introduisant des ferments de discorde qui ne tardèrent pas à engendrer la division parmi les FF.'. Il se forma deux groupes importants de partisans qui s'affrontèrent dans l'Assemblée générale de septembre 1922, de regrettable mémoire, en opposant deux candidatures à la Grande Maîtrise, celle du F.'. Idris bey Ragheb, sortant de charge, et celle du F.'. Prince Mahomed Ali, frère de l'ex-Khédive.

Les conditions dans lesquelles eurent lieu les élections sont assez mal définies mais il est certain que, d'un côté comme de l'autre, on est sorti de la légalité. Nous ne nous attarderons pas à rappeler des faits qui nous sont bien connus, nous nous bornerons à rappeler qu'il y eut alors deux votes successifs (tous deux contestables à des titres divers) qui entraînent une scission.

Des deux fractions dissidentes, l'une conserva l'usage des locaux et garda les archives tandis que l'autre emporta les sceaux et une partie des documents attestant la régularité de l'ancienne Grande Loge. Se considérant toutes deux comme héritières légitimes, elles portèrent le même titre de « Grande Loge Nationale d'Egypte » si bien que l'on ne sut plus, dans les relations internationales, à quel groupe on avait à faire, les deux organismes s'efforçant de conserver les caractéristiques de l'ancienne Grande Loge jusque et y compris dans leur papier à lettres. On n'avait, pour les distinguer l'un de l'autre, que le nom du G.'. M.'. ou du secrétaire et le numéro de la boîte postale.

Dès cette époque, la vie maçonnique fut profondément troublée, l'antagonisme s'accrut chaque jour et finit par dégénérer en une guerre acharnée entre les deux partis qui utilisaient la presse profane pour vider leurs querelles, jetant ainsi le discrédit sur l'Ordre tout entier.

Plusieurs tentatives de réconciliation avaient déjà été faites en vain par des personnalités maçonniques appartenant à des obédiences ayant des loges en territoire égyptien lorsque l'A.M.I., saisie d'une demande simultanée d'admission de la part des deux Grandes Loges, entreprit l'examen de la situation. Elle arriva à la conclusion qu'il n'était pas possible d'accueillir favorablement ces demandes tant qu'une entente ne serait pas intervenue entre les deux parties.

La question de la Maçonnerie égyptienne resta donc en suspens jusqu'en 1928, date à laquelle l'Association Maçonnique Internationale fut sollicitée d'arbitrer le conflit. Comme elle ne possédait pas à cette époque la législation maçonnique qu'elle a établie plus tard et qu'elle s'efforce de compléter dans les divers domaines où son utilité se manifeste, le Comité Exécutif ne crut pas devoir engager la responsabilité des Obédiences membres de l'Association dans une affaire de ce genre mais il chargea la Grande Chancellerie de poursuivre les tractations en vue d'une solution équitable. Les pourparlers aboutirent à un accord aux termes duquel les deux Grandes Loges d'Egypte, faisant appel au sousigné en sa qualité de G. V. chancelier, l'invitaient à se rendre en Egypte afin de procéder sur place aux enquêtes indispensables et présider aux entretiens susceptibles de rétablir l'unité au sein de la Maçonnerie égyptienne.

Le Comité Exécutif de l'A.M.I. nous ayant autorisé à accepter cette mission, nous nous embarquâmes le 12 septembre 1929 pour l'Egypte où nous reçûmes l'accueil le plus farernel et où nous pûmes constater que l'hospitalité proverbiale de l'Orient était inégalable.

Hélas, bien qu'au cours de notre séjour — qui dura plus de deux semaines — nous ayons consacré chaque jour plusieurs heures à notre tâche (grandement facilitée par l'aide précieuse de notre vieil ami et T. V. Ch. V. F. V. Mihaeloff dont nous avons mis le dévouement à rude épreuve) nous dûmes nous séparer de nos FF. V. égyptiens avec le profond regret de n'avoir pas réussi à les réconcilier.

Le résultat de notre mission fut consigné dans un volumineux rapport remis au Comité de l'A.M.I. à l'appui de nos conclusions d'arbitre. Après délibération, le Comité Exécutif présenta au Convent de Bruxelles (septembre 1930) des résolutions qui furent votées à l'unanimité et communiquées aux intéressés. Les Bulletins de cette période (1929-1931) en ont publié le texte ainsi que de nombreux articles et comptes rendus concernant cette question qui occupa pendant deux ans une place importante dans les travaux de l'Association.

Par la suite, la Maçonnerie égyptienne subit encore de nombreux avatars: d'autres tentatives de fusion furent amorcées qui ne donnèrent aucun résultat durable, les médiateurs se heurtant

toujours à la résistance de quelques éléments irréductibles et intransigeants.

La dernière de ces tentatives d'unification qui précéda celle dont on nous annonce la solution fuf faite par le Sup. Cons. d'Egypte qui décréta la dissolution des deux Grandes Loges et fonda un Grand Orient d'Egypte auquel toutes les loges égyptiennes furent invitées à demander leur agrégation. Cette procédure n'eut pas d'heureux résultats car un grand nombre de loges ne répondirent pas à cet appel qui entraîna même des scissions au sein de quelques-unes d'entre elles. Au surplus, le Sup. Cons. usait en l'occurrence d'un droit qui ne lui appartenait plus puisqu'il avait, par traité en bonne et due forme, reconnu à la Grande Loge Nationale l'autonomie absolue de juridiction sur les 3 degrés symboliques. En outre, il avait commis l'erreur en fondant un Grand Orient, de le placer sous sa dépendance en matière de relations extérieures, ce qui est contraire aux lois maçonniques universelles. La création de ce Grand Orient, au lieu de faire disparaître le schisme, ne fit que creuser plus profondément le fossé.

En réalité, la pierre d'achoppement contre laquelle sont venus échouer tous les essais de fusion, consistait dans le fait que chacune des parties considérait l'union sous la forme unilatérale d'une annexion sans conditions.

Avertis comme nous le sommes des choses de la Franc-Maçonnerie égyptienne, nous en étions arrivés à considérer ce problème comme insoluble, aussi avons nous été agréablement surpris d'apprendre que, dix ans après notre intervention, on s'était enfin décidé à s'engager dans la voie que nous avions indiquée comme la seule pouvant conduire au but désiré mais où l'on n'avait pas cru devoir nous suivre.

Pouvons nous espérer qu'après tant de tribulations, de temps perdu et de luttes stériles, la Grande Loge Nationale d'Egypte, reconstituée et unifiée, retrouvera la paix et la prospérité d'antan ? Nous le lui souhaitons de tout cœur et nous serons des premiers à nous en réjouir.

Parmi les noms des dignitaires actuels, nous relevons ceux de quelques-uns des plus farouches antagonistes d'hier ce qui nous porte à croire que l'esprit maçonnique de fraternité a enfin triomphé des rivalités qui, pendant 17 ans, ont annihilé tous les efforts.

S'il en était ainsi — et le proche avenir nous le dira — nous serions enchantés d'aider la Maçonnerie égyptienne à regagner la considération dont elle jouissait autrefois au sein de la Franc-Maçonnerie Universelle.

Deux Déclarations de Principes

Un des reproches constants que la Maç. de langue anglaise fait à la Maç. latine en général, est de ne pas se tenir strictement à l'écart de la politique; c'est là le principal obstacle qui empêche la reconnaissance des Gr. Loges de ce secteur.

Devant l'effervescence politique du moment, qui a des répercussions sur toutes les activités humaines, des dignitaires des trois GG. Loges anglaises, celles d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, se sont réunis le 20 juin 1938. A la suite de cette réunion, la Gr. L. Unie de l'Angleterre a formulé, dans sa session du 7 septembre 1938 une déclaration de Principes, dans laquelle elle réaffirme d'une façon très énergique sa position orthodoxe en ce qui concerne la politique, ainsi que sa détermination « de n'entretenir aucune relation avec des organismes maçonniques, ni même de les considérer comme tels, s'ils n'observent « pas la même attitude » et de ne pas participer « à des associations internationales qui prétendent représenter la F. M., parce qu'on y admet comme membre des organisations qui n'accomplissent pas strictement les principes sur lesquels est basée la G. L. de l'Angleterre ».

Mais voilà qu'une G. L., qui n'est pas latine, est tombée en plein dans le péché ! Effectivement, la G. L. du Kentucky (U.S.A.) lors de sa session des 18-20 octobre 1938 a publié une déclaration qui, dans le fond, est positivement contraire à celle de l'Angleterre. Cette dernière proclame l'abstention absolue de la politique, tandis que l'autre soutient que « la Maç. ne peut pas rester neutre et passive » devant les théories subversives du moment et appuie son Gr. M. qui ne voit aucune raison pour que les Gr. Loges ne se joignent pas à la campagne entreprise aux Etats-Unis par la Légion Américaine contre le communisme.

Quelle sera désormais l'attitude de l'Angleterre vis-à-vis de cette déclaration de la G. L. du Kentucky, maintiendra-t-elle ses relations ? Etant toutes deux de même race et de même langue, peut-être jugera-t-elle prudent de proposer que le conflit soit évité.

Le texte de la déclaration de la G. L. d'Angleterre ayant été publié dans le Bulletin de l'A.M.I.¹, voici celle de la G. L. du Kentucky adoptée au cours de la réunion des 18-20 octobre 1938:

« Dans son message, le G. M. Pessington a fait savoir « qu'une Loge lui avait demandé des éclaircissements sur la question suivante:

« La Division régionale de la Légion Américaine est en train « de faire une campagne dans la presse locale en prenant pour

¹ N° 66, page 127.

« devise : « La Religion doit persister ». Ce mouvement est dirigé
« contre le communisme et nous croyons savoir que cette cam-
« pagne se fait d'une façon générale dans tous les états. En Loge
« on nous a demandé de nous joindre à ce mouvement, ce que nous
« avons accepté. Nous vous prions donc de nous faire savoir s'il
« existe quelque motif qui empêcherait l'exécution de notre déci-
« sion. Veuillez répondre au plus tôt et nous orienter sur cette
« question. »

Le G. . M. . a répondu comme suit :

« Je ne vois pas ce qui pourrait vous empêcher de mettre en
« pratique votre décision. Les Loges doivent se soumettre à l'art.
« 270 de nos règlements, mais je ne connais aucun motif qui
« puisse empêcher votre Loge de se déclarer opposée au commu-
« nisme (but I see no reason why the Lodge may not go on record
« as being opposed to communism). Le socialisme, le communisme
« et le fascisme sont des tendances politiques étrangères aux
« idéals américains et je ne vois pas pourquoi la Maç. . devrait
« s'abstenir en Amérique de s'opposer à ces formations gouver-
« nementales. Bref, je ne vois pas pourquoi les Loges ne peuvent
« pas condamner le communisme, même par une réunion si elles
« le désirent ainsi, car la G. . L. . pourrait en faire tout
« autant. »

« A propos de cette décision, le Comité de Jurisprudence a
« recommandé à la G. . L. . la résolution suivante, qui a été
« approuvée :

« Il est de notorité publique qu'en Russie communiste, com-
« me en Allemagne nazie, en Italie fasciste et dans tous les
« autres Etats totalitaires toute activité maçonnique a été inter-
« dite; les Loges ont été supprimées et les Maçons persécutés
« pour le seul fait de l'être. Cela prouve la position anti-maçon-
« nique de ces Etats qui ont pris nettement la détermination de
« supprimer et d'exterminer la Maç. . par tous les moyens. Cette
« action antimaçonnique n'est sans doute pas leur seule hérésie,
« car bien souvent ils dénoncent Dieu comme un mythe super-
« sticieux et prononcent l'anathème contre toute religion comme
« contre un sorte d'opium.

« La déclaration de principes de notre G. . L. . contient
« explicitement ce qui suit :

« La G. . L. . du Kentucky déclare que la croyance en
« Dieu est le principe fondamental et l'ancien landmark de la
« Maç. . sur lequel repose la fraternité. Personne ne peut être
« initié dans une Loge de Maçons libres et acceptés sans affirmer
« cette croyance et tout Maçon qui renoncerait, abandonnerait sa
« foi en Dieu, ou ne professerait plus cette croyance, cesserait
« d'appartenir à une Loge. »

« La contradiction profonde et irréconciliable qui existe pra-
« tiquement entre cette doctrine subversive et la foi et la croyance

« en Dieu de la Maç., conduit inévitablement à la conclusion
« que la Maç. ne peut pas rester passive. (Makes a clear and
« unescapable issue that cannot be compromised nor on such
« issue can Masonry be neutral, nor passive.)

« L'opinion du G. M. a été approuvée par le Comité et
« proposée à l'adoption de la G. L. »

M. PITCHON.

Petites Nouvelles

Angleterre. — La mort a récemment mis fin à la brillante carrière du F. Lionel Vibert, considéré par ses travaux et ses publications comme l'un des maçons les plus connus de Grande-Bretagne. Il s'intéressa activement aux recherches historiques sur la F. M. et fut le secrétaire de la célèbre Lodge of Research « Quatuor Coronati » N° 2076 de Londres. Il éditait depuis de nombreuses années la publication mensuelle « *Miscellanea Latomorum* ».

— Le nombre des Loges de Londres était à fin 1938 de 1.258 soit près du quart de l'ensemble des Loges placées sous l'obédience de la G. L. Unie d'Angleterre.

Brésil. — On sait que les Loges du Brésil ont été autorisées à reprendre leurs travaux interrompus pendant un certain temps à la suite de la promulgation de la nouvelle Constitution nationale.

Les mesures prises par le Conseil Fédéral brésilien ont eu surtout pour but de surveiller certaines loges où s'agitaient des éléments extrémistes. Signalons que le gouvernement actuel compte plusieurs Francs-Maçons.

Etats-Unis. — Le Masonic Outlook de New-York rappelle que James Monroe dont le portrait orne le nouveau timbre-poste de 5 cents de la série des présidents, était franc-maçon. Le timbre de 1 cent de la même série porte l'effigie du F. Washington, premier président des Etats-Unis. Monroe, né le 28 avril 1759 et initié à la loge N° 16 de Williamsburg le 9 novembre 1775, fut le second président franc-maçon.

Il y aurait un certain intérêt philatélique et maçonnique à collectionner les timbres ayant quelque rapport avec la F. Maçonnerie, effigies de monarques, d'hommes d'Etat, de savants, de philosophes, d'artistes, etc.

— Le F. J.-J. Pershing, généralissime des armées américaines pendant la guerre mondiale, vient d'atteindre ses 50 ans de maçonnerie. A cette occasion un bijou d'honneur lui a été offert par sa loge.

France. — Le G. O. et la G. L. de France ont décidé que les anciennes Constitutions d'Anderson de 1723 figureront désormais dans le texte original et dans sa traduction française, sur l'autel de leurs loges.

La traduction française a été faite par une commission mixte composée des FF. Corneloup et Luguet pour le G. O.; Dumesnil de Gramont et Cauwell pour la G. L.

— La G. L. de France a accordé le 6 mars une patente de Constitution à la L. Mozart qui réunit à l'Or. de Paris des FF. MM. procrits de la G. L. de Vienne. Cette loge sera installée selon le cérémonial d'usage le 22 avril.

— Le F. Louis Daltroff qui fut pendant de nombreuses années le rédacteur et l'animateur de la Revue Maçonnique l'Acacia et qui exerça une grande activité au sein du G. O. de France, est décédé le 17 décembre dernier à l'âge de 62 ans.

Iles Philippines. — Le F. Newton C. Comfort qui fut un des premiers maçons des Iles Philippines, est décédé le 5 mars à l'âge de 68 ans. Il occupa divers postes élevés dans sa G. L. dont il fut le G. Secré. de 1915 à 1935 après en avoir été, durant une année (1914-1915), le G. M. Ce fut un écrivain et un orateur de talent.

Indes. — Cinq livres sacrés sont en usage dans les loges des districts de Bombay et de Madras: la Bible pour les chrétiens et les juifs, le Coran pour les musulmans, la Bhagavad-Gita pour les hindous, le Zend-Avesta pour les parsis, le Garanth-Sahbi pour les Sikhs du Penjab.

Pologne. — Nous reproduisons, d'après la « Chaîne d'Union », la traduction du décret du gouvernement polonais du 24 novembre 1938 concernant la suppression de la Franc-Maçonnerie dans ce pays:

Article premier. — De par la loi, les Sociétés Maçonniques sont reconnues comme étant dissoutes¹.

Le Ministre de l'Intérieur dissoudra les Sociétés dépendant de la Franc-Maçonnerie.

Les biens des Sociétés dissoutes seront remis aux sociétés de bienfaisance publiques, les archives et documents seront remis à l'Etat.

Art. 2. — Quiconque appartiendra à une Société Maçonnique ou déploiera une activité en sa faveur, sera puni d'une peine maximum de 5 ans de prison et d'une amende.

Quiconque sera fondateur ou dirigera une société de ce genre, sera puni d'au moins deux ans d'emprisonnement et d'une amende.

¹ On sait que la G. L. de Pologne a décidé la dissolution avant la présentation de la loi.

Art. 3. — Quiconque prendra part à l'activité secrète de la Société dissoute en vertu de l'article premier, deuxième alinéa, ou en protégerait l'activité, sera puni de 5 ans de prison et d'une amende.

Toutes ces peines seront applicables à celui qui prend part ou qui protège une association dont la hiérarchie serait clandestine, ou faisant prêter à ses adeptes un serment les obligeant au secret, ou qui exigerait d'eux une obéissance absolue.

Art. 4. — L'art. 6 du code pénal n'est pas applicable aux délits désignés aux art. 2 et 3².

Art. 5. — Le ministre de l'Intérieur organisera la liquidation des Sociétés Maçonniques et désignera les Sociétés de bienfaisance publiques qui recevront les biens ainsi liquidés.

Art. 6. — L'exécution du décret de dissolution des Sociétés Maçonniques, en vertu de l'art. 1, alinéa 2, est laissée à l'entière liberté du Ministre de l'Intérieur.

L'ordonnance sera insérée dans le Journal Officiel.

Dans le cas de dissolution des Sociétés Maçonniques, en vertu des articles susnommés, l'art. 5 est applicable.

L. U. F. — La Heroldo, Bulletin de la Ligue Internationale des Franc-Maçons, annonce que la XIV^e Assemblée de la Ligue se tiendra cette année à Amsterdam, les 25 et 26 août.

Offres, Demandes et Recherches

Cette rubrique est mise à la disposition des abonnés au Bulletin. Elle n'est ouverte qu'à des annonces concernant des sujets maçonniques. L'insertion est gratuite.

Les Livres

Nous avons reçu:

Deschamps. — Scoutisme et Franc-Maçonnerie, dont nous parlerons prochainement.

* Cet article 6 prévoit que la responsabilité pénale dans le cas d'un délit commis à l'étranger, ne peut exister que si ce délit est considéré comme tel par la jurisprudence du lieu où il a été commis. La clause de l'art. 4 du décret vise donc les polonais qui appartiendraient à une maçonnerie étrangère ou déploieraient à l'étranger une activité maç.

TABLE DES MATIÈRES

Rapport administratif de l'exercice 1938	190
Compte rendu financier	207
Compte rendu de la session du Comité exécutif	211
In Memoriam : Pierre Midileff	224
Avis officiels	225
Liste des dons reçus par la G. . Chancellerie	227
Elections de dignitaires	227
Revue maçonnique:	
Marc Bohn: Foi et Espérance	228
J. Mossaz: Unification de la Maçonnerie Egyptienne ..	230
M. Pitschon: Deux déclarations de Principes	234
Petites nouvelles:	
Angleterre, Brésil, Etats-Unis, France, Iles Philippines, Indes, Pologne, L. U. F.	236
Offres, Demandes et Recherches	238
Les Livres	238

En vente à la Chancellerie de l'A. M. I.

1. ED. QUARTIER-LA-TENTE : « Two Centuries of Freemasonry. Prix	3.— Frs. suisses
2. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1921 (Fondation de l'A.M.I.) à Genève.	3.— » »
3. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1923 à Genève	3.— » »
4. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1927 à Paris	2,50 » »
5. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1930 à Bruxelles	2,50 » »
6. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1932 à Istanbul	1,50 » »
7. Codes maçonniques (anglais, français et allemands)	1,50 » »
8. Annuaire de la Fr.-Maçonnerie Universelle (1932)	3.— » »

* * *

* ED. PLANTAGENET : Causeries Initiatives. I. II. III., chaque volume	2.— » »
H.-J. BOLLE : Le Temple, Ordre initiatique du Moyen-Age	0,75 » »
* ALBERT LANTOINE : Histoire de la Franc-Maçonnerie française	7.— » »
* ALBERT LANTOINE : Histoire du Rite Ecossais ancien et accepté	8.— » »
JOSEPH LETI. — Charbonnerie et Fr.-Maçonnerie dans le Réveil national italien	6.— » »
L. AMIABLE ET J. C. COLFAVRU. — La Fr.-Maçonnerie en France depuis 1725.	0,75 » »
ARMAND BEDARRIDE. — La Doctrine maçonnique	1,50 » »
FRANÇOIS RUCHON : Histoire de la Franc-Maçonnerie à Genève de 1736 à 1900.	7.— » »

En vente à la Chancellerie de l'A. M. I. :

	frs. ss.
ARMAND BEDARRIDE. — Les théories politiques et économiques devant la Doctrine maçonnique	1,50
Le Livre d'Instruction du Rose-Croix	2,50
Le Livre d'Instruction du Chevalier Kadosch	2,50
ARTHUR GROUSSIER. — Constitution du Grand Orient de France par la G.L.N. (1773)	10.—
∴ La Vérité sur la Franc-Maçonnerie	0,50
∴ Discours et Documents maç. du XVIII ^e siècle	1,25
D ^r RAYMOND CORBIN. — Symboles initiatiques et Mystères chrétiens. Préface d'André Lebey. Couverture dessinée par St.-J. Landau	2,50
R.-C. FEUILLETTE. — Précis de l'Histoire du Grand Orient de France (5 ^e mille)	2.—
EDMOND GLOTON. — Instruction maçonnique aux Apprentis.	1,30
» Memento des Grades de Perfection ..	1.—
» Memento des Grades Capitulaires (les 2)	
» Memento des Grades Philosophiques ..	1.—
ALBERT LANTOINE. — Hiram au Jardin des Oliviers, avec un portrait de l'auteur, bois gravé de P.-A. Gallien ..	1,25
ANDRÉ LEBEY. — Le Secret du Temple	2,25
A. MICHA. — Le Temple de la Vérité ou la Franc-Maçonnerie dans sa véritable doctrine	6.—
D ^r CAMILLE SAVOIRE. — Regards sur les Temples de la Franc-Maçonnerie	4,50
LOUIS LACHAT. — La Franc-Maçonnerie opérative	3.—
GUISEPPE LETI et LOUIS LACHAT. — L'Esotérisme à la Scène.	2,50

Les frais de port pour les livres marqués d'un * sont à la charge de l'acheteur.

Ces différents imprimés ne sont livrés que sur justification des titres maçonniques.

N. B. — La librairie V. Gloton, à Paris (voir aux annonces) est dépositaire pour la France et les Colonies des ouvrages indiqués aux numéros 1 à 8, payables à raison de 5.— frs. français pour 1.— fr. suisse. Elle reçoit également les abonnements au Bulletin.

Editions Maçoniques

*de la Resp. Loge « La Parfaite Intelligence et l'Etoile Réunies »,
à l'Or. de Liège :*

S'adresser pour l'envoi de ces brochures à M. Gegentilien, 172, Bd. d'Avroy, Liège, mais virer la somme correspondante au compte chèque postal n° 1294.55 Liège, Belgique, de M. Léon Deffet.

N. B. — La Grande Chancellerie se chargera volontiers, pour être agréable aux lecteurs du « Bulletin », de transmettre les commandes.

J. DEBRUGE. — Abrégé de l'Histoire de la R. L. La Parfaite Intelligence et l'Etoile Réunies.....	Frs. belges	2.—
H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Le Pantheisticon de Toland (1720)	»	5.—
H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Entretiens maçonniques de Lessing. Réédition des 3 premiers et traduction des 4 ^e et 5 ^e entretiens	»	5.—
Un effort vers la Tradition, vers l'Unité et vers l'Idéal	»	5.—

Editions de la Ligue Internationale des Francs-Maçons

	frs.	ss.
F. UHLMANN. — Petit Manuel de la Franc-Maçonnerie, broché	3.50	
relié		4.50
» Le même en allemand		
» Die Grosse Werklehre der Freimaurerei, br.	3.50	
» 1. Le Livre de l'Apprenti.....	l'ex.	1.25
» 2. Le Livre du Compagnon.....	l'ex.	1.25
» 3. Le Livre du Maître.....	l'ex.	1.25
Les mêmes en allemand		
E. LENNHOF. — Die Nordamerikanische Freimaurerei.....		2.—
ED. PLANTAGENET. — La Franc-Maçonnerie française.....		2.—
(Id. en allemand).		